

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983 (73^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Lundi 15 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1983 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7203).

Environnement (suite).

MM. Jarosz,
Nungesser,
Tavernier,
Belorgey,

M^{me} Neiertz,

MM. Lengagne,
Baylet.

M. Crépeau, ministre de l'environnement.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Jean-Louis Masson, Charles, Jean-Louis Masson, Charles, Sueur, Pénicaut, Plstre, Durupt, Bateux, de Caumont, Mesmin, Mieux, Mesmin.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 7220).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 7220).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Dépôt de projets de loi** (p. 7220).
3. — **Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat** (p. 7220).
4. — **Ordre du jour** (p. 7221).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n^{os} 1093, 1165).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a abordé l'examen des crédits du ministère de l'environnement et a entendu les rapporteurs.

Dans la discussion, la parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre de l'environnement, partageant l'analyse et les suggestions de mon ami René Ricubon, rapporteur spécial du budget de l'environnement, je constate que les crédits proposés pour 1983 ne sont pas à la mesure de la grande politique de l'environnement que nous souhaitons.

M. Francis Geng. C'est sûr !

M. Jean Jarosz. Certes, nous mesurons l'ampleur de votre tâche au regard des graves atteintes qui ont été portées à l'environnement lorsque la droite gérait les affaires du pays et laissait se développer avec un laxisme complice les atteintes de toutes sortes, en particulier industrielles, au cadre de vie des Français.

Nous mesurons aussi, monsieur le ministre, le chemin parcouru depuis dix-huit mois et la volonté, qui est la vôtre, de décentraliser l'action pour l'environnement, de consulter les citoyens, leurs élus et leurs associations pour l'élaboration de la politique de l'environnement, de simplifier les procédures administratives, de démocratiser les structures qui concourent à la mise en œuvre de cette politique.

Tout cela va dans le bon sens et permet d'ores et déjà de comptabiliser les acquis constituant autant d'éléments de réponse aux préoccupations des Français.

Pour rester dans les deux domaines sur lesquels nous avions appelé votre attention, monsieur le ministre, lors de notre précédent rendez-vous budgétaire annuel — l'eau et le bruit — nous constatons que des réformes positives ont été ou vont être mises en place. Je pense notamment à la démocratisation annoncée — et attendue — des comités de bassin et des agences financières, organismes qui ont trop souvent joué le rôle d'entremetteurs des monopoles de l'eau que sont la Compagnie générale des eaux et la Société lyonnaise des eaux. Je pense aussi à l'effort d'information entrepris conjointement avec le ministre de la santé pour lutter contre la pollution des plages, et aux efforts faits en matière de dépistage et de lutte contre la pollution de l'eau du robinet.

A ce sujet, permettez-moi de vous citer un exemple pris dans ma région, le Nord, où 70 communes du bassin minier du Pas-de-Calais et 9 communes du Nord — essentiellement dans le Cambrésis — distribuent une « eau potable » qui peut présenter des dangers pour la santé, en particulier des nourrissons et des femmes enceintes. Les résultats de l'enquête menée ont été communiqués par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale, responsables de ces contrôles.

Les agents pollueurs dénoncés sont les nitrates, des sels organiques provenant principalement des engrais azotés mais aussi des eaux usées des villes. Si les adultes arrivent à neutra-

liser la substance nocive, il n'en va pas de même pour les nourrissons qui risquent ainsi d'être victimes d'une grave maladie des globules rouges, ceux-ci ne pouvant plus fixer l'oxygène. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, en ce domaine ?

Positive également est la mise en place du conseil national du bruit dont les différentes commissions de travail — de par les thèmes retenus — reflètent bien la volonté de prendre en compte, de façon globale, la nuisance que constitue le bruit à tous les moments de la vie des Français, et en particulier dans l'entreprise. Nous espérons, monsieur le ministre, que, suivant sur ce point l'esprit des recommandations de la commission des finances, l'année 1983 sera l'année d'une meilleure coordination entre les ministères concernés par le bruit sur les lieux de travail — ministères de l'environnement, de la santé, de l'industrie et de la recherche, du travail — tout comme l'année 1982 a été celle de la coordination des ministères de l'environnement, de l'urbanisme et du logement et des transports concernés par le bruit urbain. Ces quelques réalisations dans les domaines que le groupe communiste avait évoqués l'an dernier témoignent d'un changement sensible des orientations dans l'environnement, changement beaucoup plus conforme à l'intérêt collectif, à la prise en compte des coûts économiques et sociaux que représente l'environnement, à la volonté de démocratie et d'association des usagers eux-mêmes, à la défense du patrimoine commun.

Mais je voudrais, monsieur le ministre, m'arrêter plus particulièrement cette année sur les questions relatives à la forêt. Certes, elle ne dépend pas directement de votre département ministériel, mais je pense que nous serons d'accord, les uns et les autres, pour souhaiter que les choses évoluent vers une meilleure coordination entre votre ministère, qui a la tutelle de l'office national des forêts, et les autres ministères qui sont intéressés au développement de la filière bois.

Monsieur le ministre, la forêt française est malade, malade d'être souvent mal entretenue, laissée à l'abandon, malade des incendies qui, chaque année au plus fort de l'été, ravagent des dizaines de milliers d'hectares, malade du gâchis industriel de la filière bois, qui a été sciemment organisé par le grand patronat et la droite durant tant d'années.

Pourtant la forêt française constitue un patrimoine riche et diversifié qui s'étend sur le quart de la superficie de notre pays.

Un tel patrimoine permet de donner du travail à 80 000 entreprises, ce qui représente plus de 650 000 emplois dans les différents secteurs industriels utilisant le bois et ses dérivés, comme le bois d'œuvre pour la construction, les bois déroulés et agglomérés, l'industrie des papiers et cartons, lameublement.

Pourtant, la forêt française, si riche et si variée, est l'objet d'un gâchis économique et social considérable.

La France importe trois fois plus de bois sciés qu'elle n'en exporte, quatre fois plus de meubles, placages et panneaux, le double de pâte à papier, papiers et cartons.

M. Francis Geng. En effet !

M. Jean Jarosz. Le déficit commercial est de l'ordre de 12 milliards de francs ; c'est dire si dans ce domaine encore la reconquête du marché intérieur, en vue de réduire les importations, doit être une véritable priorité pour l'emploi et pour la croissance économique.

Encore faudrait-il ajouter à ce bilan la prise en compte du coût économique et social que représente le déclin des exploitations forestières, des scieries devenues archaïques, des industries employant des matières premières françaises.

La responsabilité de la droite dans cette situation est considérable. Les gouvernements précédents ont encouragé le développement d'une vision strictement rentabiliste de la forêt.

De ce fait, les forêts dites « rentables » ont été mises en coupe par les trusts de la pâte à papier, tandis que les forêts jugées « non rentables » ont été laissées à l'abandon. Cette situation est encore aggravée par le fait qu'un tiers seulement de la forêt appartient à l'État ou aux collectivités locales, le reste appartenant à des particuliers bien peu encouragés à entreprendre l'exploitation des arbres et le débroussaillage de leurs parcelles.

Cet abandon de la forêt dans des régions entières, cette rupture de l'équilibre conduisent aux drames que j'évoquais précédemment que sont les incendies, et, au-delà, à des manques à gagner économiques et sociaux considérables.

A ce sujet, monsieur le ministre, les professionnels, les élus et les associations s'accordent à dire que la prévention est le moyen efficace de lutter contre le déclenchement d'incendies. Une fois que le feu est déclaré, l'homme, sa technologie et son courage deviennent trop vite impuissants devant le déchaînement de l'élément et il ne reste plus alors qu'à consentir cette part du feu, qui augmente d'année en année.

Pourtant la destruction de la forêt méditerranéenne n'est pas fatale. Les moyens efficaces pour assurer sa sauvegarde et son avenir passent tous par sa valorisation, son aménagement, son intégration dans les activités des hommes. Sur ce point, la situation de la forêt méditerranéenne n'est pas différente de celle de l'ensemble du patrimoine forestier national dont les problèmes, pour être moins spectaculaires, n'en existent pas moins.

C'est dire, monsieur le ministre, s'il est nécessaire d'élaborer démocratiquement une grande politique nationale de la forêt, qui permettrait d'harmoniser le redéveloppement économique de la filière forêt-bois en liaison avec les nécessités de reconquête et de développement du marché intérieur, les besoins agricoles et les aspirations cynégetiques, touristiques et de loisirs.

Nous nous félicitons des premières réflexions gouvernementales à ce sujet. Le rapport confié à notre collègue Durouze constitue une pièce importante et intéressante versée au débat. Il y a lieu de déboucher rapidement sur des mesures concrètes tant la situation actuelle n'est pas satisfaisante. C'est au prix de cette grande politique à mettre en œuvre, que la forêt, ni sanctuaire intouchable ni simple marchandise soumise au gâchis de la rentabilité capitaliste, deviendra véritablement une forêt pour l'homme.

Les députés communistes contribueront ardemment à une telle tâche. C'est le sens de la proposition de loi qu'ils ont déposée et qui vise à sauvegarder la forêt méditerranéenne.

À propos de la forêt, permettez-moi de vous dire encore qu'un fléau frappe en ce moment les ormes. Ils souffrent d'arteriosclérose provoquée par un champignon, le *Curtocypsis ulmi* introduit dans l'arbre par deux coléoptères, le petit scolyte et son voisin de race, le grand scolyte. Aujourd'hui l'attaqué est généralisé. La graphiose — c'est le nom de ce mal implacable — tue les jeunes sujets en quelques semaines. Ce fléau, vieux de sept à huit ans, se propage sur un arbre partiellement défolié. Son développement est tel que la conservation de l'espèce est compromise.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, en particulier, dans les arrondissements de Lille, de Douai, de Valenciennes, de Lens, les 7 500 hectares boisés posent énormément de problèmes car les hêtres sont les victimes de la cochenille, particulièrement difficile à combattre car elle s'entoure d'une carapace cirreuse qui la met à l'abri de tout insecticide. Quand des taches grises et des suintements surviennent, la mort de l'arbre est inéluctable. Un des bijoux de la forêt de Raismes, l'allée des Hêtres, qui a traversé cent quatre-vingts ans de notre histoire, vient d'être touché à son tour.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour juguler ce mal qui frappe en particulier le Nord-Pas-de-Calais ?

M. Francis Geng. Et l'Orne aussi !

M. Jean Jarosz. En conclusion, monsieur le ministre, je me félicite, au nom des députés communistes, que ce projet de budget constitue l'amorce de la politique de changement qu'il faut mettre en œuvre dans ce domaine. Nous voterons donc ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Pour nous, gaullistes, qui avons, les premiers, lancé une politique de l'environnement, la qualité de la vie est une préoccupation essentielle et multiforme.

Notre conception humaniste de la société a été définie par le Président Pompidou : « Il faut créer et répandre une sorte de morale de l'environnement, imposer à l'État, aux collectivités ou aux individus le respect de quelques règles élémentaires, faute desquelles le monde deviendrait irrespirable. Il faut que la civilisation moderne et industrielle s'insère dans la nature, sans la défigurer et sans la détruire. »

C'est dans cet esprit que fut créé, un des premiers dans le monde, le ministère de la protection de la nature et de l'environnement. C'était en février 1971.

Progressivement, l'action de l'État, par la mise en place d'un vaste dispositif institutionnel, législatif et réglementaire, a permis de freiner la pollution qui menaçait notre société dans tous les domaines essentiels à la vie de l'homme. Ainsi est apparue une prise de conscience des problèmes fondamentaux de la protection de la nature, à l'échelle du pays tout entier. Une étape essentielle de cette action fut le vote de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976, que j'ai eu l'honneur de rapporter devant cette assemblée. Préparée par le gouvernement de Jacques Chirac, elle a institué les études d'impact, revendication prioritaire des associations écologiques ; elle a fixé les règles de protection de la faune et de la flore ; elle a édicté une véritable « Charte de l'animal » et permis

le développement des parcs naturels nationaux et régionaux. Elle constitue, à nos yeux, la charte fondamentale de l'environnement et de l'écologie.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. Roland Nungesser. Mais, hélas ! depuis quelques mois, cette nouvelle approche de l'environnement, ambitieuse et efficace, a été stoppée dans son élan. En deux budgets, monsieur le ministre, les crédits de votre ministère se sont réduits comme peau de chagrin. Je ne rappellerai pas les chiffres cités par nos rapporteurs qui ont traduit l'inquiétude de toutes celles et de tous ceux — et ils sont de plus en plus nombreux — pour qui la défense de la nature est le souci primordial.

Vous avez toujours, personnellement, monsieur le ministre, montré beaucoup d'ardeur à défendre la politique de l'environnement. Dès lors, il est encore plus inquiétant de constater que votre ministère a fait les frais des arbitrages budgétaires. L'environnement serait-il donc relégué parmi les préoccupations secondaires du Gouvernement ? Or vous savez aussi bien que moi qu'il est indispensable de ne pas relâcher nos efforts. Cette notion qualitative du cadre de vie a mis bien longtemps à s'imposer face aux besoins qui s'exprimaient sur le plan quantitatif, en matière d'équipement et de logement, par exemple. Il ne faut pas aujourd'hui compromettre la poursuite des objectifs, qui ont été définis pour assurer l'indispensable qualité des conditions de vie.

Ainsi, la lutte contre les pollutions et les nuisances ne souffre pas de demi-mesures ou de normes à moitié atteintes. Il faut s'y consacrer totalement et avec continuité. Or l'élan donné depuis une dizaine d'années risque d'être brisé dans la mesure où vos crédits sont en baisse, vos objectifs, de ce fait, limités, votre action freinée.

Et pourtant le champ d'investigation est vaste et les possibilités d'action multiples. A cet égard, je voudrais vous livrer quelques suggestions du groupe du rassemblement pour la République.

Ainsi, nous avons demandé que soit imposé, en annexe à chaque plan d'occupation des sols, un « plan vert ». Cette obligation aurait suscité un effort d'imagination, en vue de créer ou de développer des espaces verts urbains, publics ou privés, que certains responsables de l'urbanisme négligent d'inscrire dans leur plans. Voilà une mesure qui bénéficierait d'un bon impact psychologique auprès de la population et qui aurait le mérite de ne pas compromettre vos maigres crédits budgétaires.

Dans le même esprit, et avec le même avantage sur le plan financier, il serait souhaitable que le ministre de l'environnement soit aussi cosignataire des plans d'occupation des sols, ce qui vous permettrait de faire intervenir, avant leur mise en application, les préoccupations d'environnement.

Pour répondre aux exigences financières qu'impliquent certaines opérations en faveur du cadre de vie, notamment les voies piétonnes, dont vous connaissez, monsieur le maire de La Rochelle, le coût, le R. P. R. 2 a proposé la création d'une banque nationale de l'environnement qui pourrait utilement drainer une partie de l'épargne au profit des investissements à caractère écologique, souhaités par le public. Elle pourrait mobiliser l'épargne grâce à des initiatives originales, tel par exemple un « livret-environnement » dont les ressources seraient affectées aux investissements écologiques.

Sur le plan de l'urbanisme général, il convient de souligner l'importance de la protection des sites. Il est temps de protéger contre l'irrésistible poussée de l'urbanisation les sites nationaux les plus remarquables, notamment le long du littoral.

C'est une bonne chose que les crédits alloués au conservatoire du littoral soient dorénavant intégrés à votre budget. Mais c'est une bien mauvaise chose que d'en voir le montant réduit encore cette année, non seulement en freinant les autorisations de programme, mais surtout en diminuant très substantiellement les crédits de paiement.

S'il est vrai que les plans d'occupation des sols sont en principe obligatoires pour toutes les communes des bords de mer, il n'en n'est pas moins regrettable de constater que cette obligation n'est pas respectée et souvent dans les communes les plus sensibles.

S'il est vrai que vous avez engagé un nouveau programme de classement de certains sites nationaux, il n'en reste pas moins que la meilleure protection des sites, qu'il est indispensable de sauver en raison de leur caractère exceptionnel, reste l'acquisition par le conservatoire du littoral. Il en est ainsi de quelques caps sur la côte varoise, sur lesquels continuent de peser des menaces dans la mesure où les plans d'urbanisme ne sont pas définitivement approuvés et dans la mesure où le conservatoire n'a pu encore procéder qu'à des acquisitions limitées.

En ce qui concerne la lutte contre les nuisances, je me félicite que vous ayez mis en place un « conseil national du bruit », dont j'espère qu'il mènera une action efficace contre les trou-

matismes que provoquent sur tant de citoyens les multiples agressions de bruit. Dans certains cas, certes, il n'est pas facile de lutter contre des projets trop souvent présentés comme des impératifs fonctionnels. Nous en avons eu un exemple récent que vous connaissez bien, monsieur le ministre, puisque vous êtes venu vous-même présider une réunion d'information à C'réteil concernant le projet de mise en service de nouvelles pistes de l'aérodrome d'Orly.

Il a fallu la mobilisation de nombreux élus, la vigueur des comités de défense pour contester le caractère indispensable de ce projet, dont l'abandon aujourd'hui prouve que nous avons eu raison de ne pas nous laisser influencer par les démonstrations ex cathedra du ministère des transports et de l'Aéroport de Paris. C'est une victoire exemplaire de la qualité de la vie, car il était inconcevable qu'un tel projet soit mis à exécution, alors qu'il imposait des nuisances infernales à des habitants, qui avaient été, précisément, installés dans des zones que les plans d'urbanisme avaient situées à l'écart des zones d'approche de l'aéroport d'Orly.

Mais il est des victoires qu'il serait plus facile de remporter à condition simplement de les vouloir.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne met pas en place un dispositif de prévention systématique contre le bruit de certains véhicules, notamment de deux-roues, dont certains sont équipés plus pour faire du bruit que de la vitesse. Or un vélomoteur ou une moto-cyclette peut réveiller des milliers de personnes sans raison et en toute impunité.

Qu'on ne vienne pas arguer du coût ou de la relative imprécision des appareils de mesure des décibels. Vous avez vous-même vanté récemment les qualités du sonomètre géant lors de son inauguration. Il suffirait, monsieur le ministre, d'une concertation avec votre collègue M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour que soient surmontées les quelques difficultés techniques, administratives ou budgétaires que peut poser la mise en place d'un système de protection de la population contre les sources de bruit.

Je n'ai cité que les problèmes de nuisance par le bruit car les rapporteurs ont suffisamment évoqué la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air qui exige aussi une véritable mobilisation puisqu'il s'agit des éléments indispensables à la vie même de l'homme. M. Pinte a notamment parlé du problème de l'eau réputée potable. Il est vraiment choquant qu'un besoin primaire aussi vital que celui de l'eau ne soit pas encore satisfait totalement sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif.

Un colloque que j'avais organisé au pavillon Baltard en 1980 avec la participation des associations de protection de la nature avait montré que les moyens techniques existent et se développent sans cesse. Il est inimaginable qu'ils ne soient pas tous mis en œuvre pour que tous les Français disposent d'une eau de bonne qualité.

Devant les moyens limités dont vous disposez sur le plan budgétaire, devant les difficultés que vous rencontrez, comme du reste vos prédécesseurs, pour imposer l'intervention du ministère de l'environnement dans l'élaboration des plans et des programmes d'équipement, nous ne pouvions pas ne pas exprimer nos regrets sur ces deux points et vous livrer quelques réflexions générales sur les menaces qui pèsent, du fait de cette insuffisance de moyens, sur le développement de la politique de protection de la nature et de qualité de la vie.

Mais nous n'avons pas voulu nous limiter à ces regrets et à ces craintes ; c'est pourquoi nous avons eu devoir vous faire un certain nombre de suggestions pratiques qui, pour la plupart d'entre elles, n'auraient pas d'incidence budgétaire directe.

Faute de crédits, il faut avoir des idées ; faute de moyens, il faut avoir de la volonté. Nous espérons, monsieur le ministre, que vous serez en mesure de compenser par votre action personnelle les handicaps que vous imposent les arbitrages gouvernementaux. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les rapporteurs de l'opposition, comme toujours, ainsi que M. Nungesser.

M. Serge Charles. C'est gentil.

M. Yves Tavernier. J'avoue avoir été très sensible à leurs critiques, intéressé par leurs analyses, séduit par certaines de leurs propositions.

M. Francis Geng. Venez donc rejoindre l'opposition ! (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier. Au fil de leurs exposés, j'ai mesuré le drame qui a été le leur et qu'ils ont partagé avec leurs amis. Pendant vingt-trois ans, le temps d'une génération, ils ont gouverné la France. Qu'ont-ils fait alors des idées séduisantes...

M. Serge Charles. Assez de critiques ! Des actes !

M. Yves Tavernier... et des intentions généreuses qu'ils expriment aujourd'hui ?

S'il est vrai que notre environnement est dégradé, la responsabilité, messieurs, en incombe à ceux qui depuis les années soixante ont fait du productivisme le moteur exclusif du développement économique et de l'organisation sociale. (*Protestations sur les bords de l'unio pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Ils ont donné tout pouvoir aux puissances d'argent et ils ont dénigré, étouffé, tous ceux qui tentaient d'exprimer simplement le pouvoir de vivre.

M. Pierre Micau. D'habitude vous êtes meilleur que cela, monsieur Tavernier !

M. Yves Tavernier. Comment ne pas être inquiet de la pollution des nappes phréatiques due à l'utilisation trop massive des engrais ?

M. Francis Geng. Les agriculteurs apprécieront ce jugement d'un rapporteur du budget de l'agriculture !

M. Yves Tavernier. Mais fallait-il engager notre agriculture dans un modèle de développement qui la rend totalement dépendante des exigences de l'industrie et qui aboutit à la désertification des campagnes ?

L'extraordinaire développement urbain qu'a connu notre pays au cours des trente dernières années a trop souvent ignoré la qualité de vie des populations transplantées. La spéculation foncière et la rentabilité du béton ont commandé l'aménagement de notre espace.

Les études d'impact étaient alors considérées comme un luxe superflu. Voilà pourquoi nous héritons des fléaux majeurs que sont le bruit, la pollution atmosphérique et la délinquance dans les grandes cités.

Réparer les dégâts...

M. Serge Charles. Qu'est ce que vous attendez ?

M. Yves Tavernier. ... commis pendant tant d'années, respecter les équilibres de la nature, protéger les espèces animales et végétales, défendre le patrimoine culturel, telle est notre ambition.

M. Pierre Micau. Et s'il fait froid ce soir, c'est l'héritage !

M. Yves Tavernier. Nous devons retrouver la sagesse des siècles passés, où l'homme savait gérer le présent pour préserver son avenir.

M. Francis Geng. Retournons aux cavernes !

M. le président. Je vous en prie messieurs !

M. Yves Tavernier. Les remarques de mes collègues de l'opposition sont d'un tel niveau qu'il n'est pas nécessaire de leur porter plus d'intérêt qu'elles n'en méritent.

M. Francis Geng. Le mythe de la caverne, c'est dans Platon !

M. Pierre Micau. On va se taire ! Cela ne mérite que ça !

M. Yves Tavernier. L'effort à entreprendre est considérable. Il exige une évolution des mentalités et la mobilisation des énergies. Pour réussir, une politique de l'environnement doit être prise en charge par la multitude des associations qui expriment les besoins et les aspirations de nos concitoyens. Elle doit reposer sur une démocratie vivante.

Monsieur le ministre, lors des états généraux de l'environnement, vous avez donné la parole à plus de 4 000 associations. Pour la première fois, elles ont pu collectivement s'exprimer. C'est cela aussi le changement.

Il convient maintenant de traduire les livres blancs, fruits de cette immense concertation, en une loi d'orientation dont nous souhaitons que le Parlement soit saisi dans les meilleurs délais.

Monsieur le ministre, au nom du groupe socialiste, je n'exprimerai pas un accord sans nuance sur votre projet de budget.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Rieubon, a formulé un certain nombre de réserves et il a présenté des suggestions qui répondent à nos propres préoccupations. Je regrette, cependant, que certains intervenants aient trop réduit l'action du Gouvernement en faveur de l'environnement au seul budget de votre ministère.

En effet, le document jaune annexé au projet de loi de finances précise que, en autorisations de programme, le ministère de l'environnement bénéficiera, pour 1983, d'une dotation de

561 943 000 francs et que les autres ministères, au titre des mêmes actions, disposeront d'une somme trois fois supérieure : 1 682 millions de francs.

Ce qui veut dire en clair, monsieur le ministre, que votre administration gèrera le quart des crédits prévus en autorisations de programme en faveur de l'environnement.

Il convenait que cela fût dit afin d'éviter que des propos injustement pessimistes soient répandus par des esprits mal informés.

De même, vous exercerez votre tutelle sur un certain nombre d'établissements publics tels que les agences de bassin ou l'office national de la chasse qui disposent d'un budget propre. Il serait d'ailleurs utile que notre assemblée connaisse le montant global de ces budgets qui concourent, en complément du budget de l'Etat, à l'effort national en faveur de l'environnement.

La vérité des chiffres étant ainsi rétablie, je veux vous interroger, monsieur le ministre, sur trois secteurs d'intervention que je crois prioritaires et pour lesquels il conviendrait de renforcer la contribution financière de l'Etat : je veux parler de l'assainissement, de l'eau et des parcs nationaux.

En 1978, l'ancien Gouvernement avait fixé l'objectif de raeorder l'habitation de chaque Français à un égout et à une station d'épuration dans un délai de quinze ans. Malheureusement, les moyens n'ont pas suivi. Certes l'Etat accomplit un effort important en faveur de certaines grandes villes du littoral Provence-Côte d'Azur mais globalement les crédits disponibles demeurent insuffisants.

Je veux, en particulier, appeler votre attention sur les dangers que représenterait pour les agences de bassin une diminution de leurs moyens financiers.

Je sais, monsieur le ministre, l'importance que vous accordez à l'aménagement des grands fleuves. Je note avec plaisir que cette priorité est retenue dans les travaux préparatoires du IX^e Plan. Je souhaite que vous accordiez, dans les années à venir, un intérêt tout particulier aux contrats de rivières et à l'entretien des rivières domaniales. La législation sur le contrôle des gravières mériterait certainement d'être approfondie.

Je note enfin avec satisfaction que les autorisations de programme destinées aux barrages et à la protection contre les eaux augmentent de 17,4 p. 100.

Tous les rapporteurs ont insisté, à juste raison, sur le problème que pose la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ou à l'usage humain.

Dans nos sociétés industrialisées et fortement urbanisées, l'eau est devenue un bien rare et fragile dont la protection conditionne la santé de nos concitoyens. La lutte contre la pollution des nappes phréatiques est une exigence nationale prioritaire. Pour que votre budget réponde efficacement au défi que représente pour notre société la pollution des eaux, il convient de réaliser un effort financier supplémentaire.

Votre majorité le souhaite. Elle vous a fait des propositions. Elle vous demande une réponse.

Dans l'immédiat, nous demandons un meilleur contrôle des facteurs de pollution et de la nature des rejets industriels. Ainsi seraient évités les traitements ultérieurs qui coûtent souvent plus cher que les investissements nécessaires pour prévenir les catastrophes.

L'obligation de traiter les eaux avant tout rejet dans les ruisseaux, rivières, étangs ou marais doit être généralisée.

Dans le « Livre blanc de l'environnement en Ile-de-France », j'ai lu avec curiosité et intérêt la manière dont les Chinois pratiquent une méthode d'épuration naturelle, fort économe en énergie. Je livre cette anecdote à la réflexion de chacun.

Les Chinois rejettent les pollutions des porcheries dans des lacs artificiels où ils élèvent une espèce de poisson qui se nourrit d'excréments. L'eau épurée est dirigée vers un deuxième lac peuplé de salmonidés. Ces derniers servent à la nourriture des porcs et des paysans. J'ajoute que les premiers poissons sont utilisés comme engrais. Voilà un bel exemple de recyclage naturel, peu coûteux et efficace.

M. Roland Nungesser. Quelles perspectives !

M. Yves Tavernier. Notre société, dont le développement a trop longtemps reposé sur le gaspillage, pourrait fort utilement s'inspirer de la sagesse chinoise... du moins en ce domaine !

En commission de la production et des échanges, mon ami Robert de Caumont a très opportunément appelé que, depuis dix-huit mois, le ministère de l'environnement met en place une politique nouvelle des parcs nationaux. Comme lui, j'estime que la reconquête par les hommes des massifs montagneux est le meilleur support d'une protection de la nature.

Cette volonté politique doit s'accompagner d'un effort financier plus important que celui qui a été initialement prévu dans le projet de budget. La majorité de notre assemblée attend du Gouvernement de nouvelles propositions qui nous permettront de réaliser nos objectifs.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne dirait pas que le budget de l'environnement est sans défaut.

Les besoins sont immenses, les moyens sont par nature limités. Ce projet de budget présente une innovation qui n'a pas été suffisamment soulignée et qui se traduit par son renforcement structurel. Ainsi le fonds d'intervention pour la qualité de la vie se voit doté de ressources sûres. Il n'est plus dépendant de l'évolution aléatoire des recettes du P. M. U. De même, le rattachement des crédits du conservatoire du littoral doit permettre à ce ministère d'élargir son champ et ses moyens d'intervention. Enfin, la politique des conventions passées avec les régions et avec les grands services publics confère aux crédits dont il dispose un effet multiplicateur qu'il ne faut pas sous-estimer. Ainsi, il peut remplir son rôle d'impulsion, de coordination et d'imagination.

Dans son rapport, M. Pinte a écrit que votre projet de budget était « le parent pauvre parmi les plus pauvres ».

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. Yves Tavernier. Peut-être espère-t-il vous ouvrir ainsi la porte des cieus, monsieur le ministre ?

M. Francis Geng. *Beati pauperes !*

M. Yves Tavernier. Plus modestement, j'observe que les crédits dont vous disposez sont supérieurs à ceux que l'opposition a bien voulu totaliser. Je suis certain qu'au terme du débat budgétaire les moyens mis à la disposition de votre ministère seront à la hauteur de nos objectifs. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera le projet de budget de l'environnement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Belorgey.

M. Jean-Michel Belorgey. Le budget du ministère de l'environnement n'est assurément pas — et cela pour la deuxième année consécutive, circonstance qui ajoute à la préoccupation qu'on peut en concevoir — l'objet d'un traitement de faveur.

Autant il est par conséquent inconvenant, du moins de la part de ceux qui se sont, dans le passé, accommodés de budgets au total moins gratifiants et cela sans protestation, d'en témoigner trop d'indignation, autant il me paraît légitime de s'alarmer des conséquences qui pourraient en résulter quant au niveau de prise en compte et de prise en charge d'enjeux dont l'importance n'est sans doute pas encore nettement perçue par certaines couches de l'opinion.

Certes, la relance de l'appareil productif, la lutte contre l'échec scolaire, la défense du système de protection sociale sont des enjeux majeurs, mais n'en va-t-il pas de même de la protection du patrimoine naturel, de la prévention des pollutions, d'autant que ces enjeux ont la particularité de devenir au fur et à mesure que le temps passe, sans que leur soit reconnu le degré de priorité souhaitable, plus difficiles, plus coûteux, plus aléatoires à atteindre.

Sans doute existe-t-il dans l'instant entre effort productif et protection de l'environnement des contradictions qu'il vaut mieux d'ailleurs ne pas minimiser, car le faire est rarement innocent et conduit le plus souvent, notamment quand cette idée quitte l'organisation de structures administratives, au sacrifice de l'environnement.

Il existe, en revanche, à long terme, entre la poursuite de l'exploitation des richesses naturelles — et toute forme de développement est, d'une manière ou d'une autre, une forme d'exploitation des richesses naturelles — et la protection de l'environnement un lien déterminant. Aussi bien serait-il vain de prétendre relancer durablement l'effort productif, sans donner à la politique de défense et de promotion de l'environnement la place qu'elle mérite, et au ministère de l'environnement, chargé d'impulser cette politique, les armes dont il a besoin.

Armes financières d'abord, armes juridiques ensuite.

S'agissant des armes financières, il est incontestable qu'en acceptant une diminution de certains investissements exécutés par l'Etat, même compensés par une augmentation, du moins en autorisations de programme, des subventions accordées par l'Etat, un risque est pris, celui de diminuer la capacité d'incitation d'une structure administrative encore imparfaitement insérée dans le réseau des structures administratives préexistantes et à laquelle — pourquoi ne pas le dire ? — la décentralisation imposera, dans les années qui viennent, des efforts accrus de négociation et d'arbitrage pour parvenir aux mêmes fins.

Relevons, il est vrai, que le ministère de l'environnement, à la différence d'autres ministères, a été admis à ne rétrocéder aux collectivités locales qu'une fraction restreinte des crédits d'équipement antérieurement inscrits à son budget en vue d'alimenter leur dotation globale d'équipement. Mais il est peu probable que cela suffise à compenser le désengagement beau-

coup plus important, au bénéfice des régions, des départements et des communes, consenti par d'autres ministères : ceux de la santé, de l'intérieur et de l'agriculture. Ce n'est pas faire injure aux élus locaux que de leur prêter une sensibilité davantage tournée vers la réalisation d'équipements de mise en valeur — avec tout ce que cela comporte d'ambiguïtés du point de vue de l'environnement — que vers l'acceptation de dépenses de protection, singulièrement en période de crise, singulièrement par le jeu d'une réaction, que l'on peut estimer légitime mais qui est parfois excessive, contre les règles ou les décisions imposées d'en haut.

Par conséquent, aux armes financières partiellement insuffisantes, il faudrait pouvoir s'attacher à substituer des armes juridiques aussi pertinentes que possible. C'est là, me semble-t-il, un des cheminements que le Gouvernement devrait emprunter dans les mois qui viennent.

Il conviendrait de ce point de vue — je sais, monsieur le ministre de l'environnement, que vous y êtes attaché — que soient promptement publiés les textes relatifs à l'extension du champ de l'enquête publique à l'ensemble des projets donnant lieu à des études d'impact, et organisant, conformément aux conclusions de la commission Fougère, l'audition publique. Il faudrait aussi sans doute abroger, en ce qu'il a de restrictif par rapport à la loi dont il prétend porter application, le décret de 1977 pris en application de la loi de 1976 sur les études d'impact. Il conviendrait encore, d'une part, que la décentralisation, dont le prochain texte portant répartition des compétences doit, dans certains domaines, préciser les modalités, soit assortie de la mise en place de structures permettant aux régions de maîtriser les problèmes qu'elles auront désormais la responsabilité de traiter — je pense par exemple aux structures régionales de protection des espaces naturels envisagées par le comité législatif d'information écologique — d'autre part, que cette décentralisation soit conçue comme préservant la capacité d'arbitrage de l'Etat et de son représentant en ce domaine, le ministre de l'environnement.

Le propre des questions de l'environnement est, par-delà leur extrême complexité apparente, la relative simplicité des choix dont il dépend, qu'elles soient ou non traitées sur un mode qui permet la prise en compte des préoccupations à quoi elles se ramènent : ne pas sacrifier l'avenir au présent, ne pas faire prévaloir les intérêts étroits, fussent-ils collectifs, sur des intérêts plus larges.

Aussi, les questions touchant à la protection des eaux, à la politique d'aménagement des cours d'eau devraient, dans cette perspective, être traitées sans considération excessive pour les découpages territoriaux de bas et, quitte à en assurer la nécessaire démocratisation, dans un sens qui n'en paralyse pas le fonctionnement et dans un sens qui n'en détruit pas l'originalité, demeurer pilotées par des institutions centrées sur les bassins fluviaux.

En conclusion, que l'effort nécessaire soit, comme le Gouvernement y paraît disposé, accompli pour doter le ministère de l'environnement de la maîtrise de la possibilité de susciter ou d'arrêter les initiatives des autres décideurs et les caractéristiques que les contraintes de la conjoncture imposent à son budget ne devrait pas poser, pour l'avenir, trop de problèmes.

En revanche, que cet effort soit négligé et que le ministère de l'environnement apparaisse comme désarmé face à des partenaires insuffisamment convaincus de la légitimité de ses préoccupations ou n'ayant aucune raison de céder à ses instances, cela redoublerait incontestablement les conséquences de la relative étroitesse du budget qui lui est consenti.

Je suis, pour ma part, convaincu que les termes de cette alternative n'échappent ni au ministre ni au Gouvernement et que tout ce qui est nécessaire sera fait avant que l'année ne soit trop engagée pour que ce soit la bonne branche de l'alternative qui soit retenue. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre, je vous ai entendu rappeler, à de nombreuses reprises, que la majorité des Français plaçaient le bruit au premier rang des nuisances dont ils souffrent.

Pourtant, la lutte contre le bruit a longtemps tardé à être organisée. Je veux parler de la lutte contre les bruits inutiles, les bruits pénibles, les bruits obsédants. Je veux parler de la lutte contre l'accumulation de tous ces bruits dans la journée de travail d'un homme ou d'une femme, accumulation qui perturbe gravement leur santé et leur équilibre nerveux et crée une source d'inégalité supplémentaire devant la vie et aussi devant la mort.

Seule une action d'ensemble peut permettre d'atteindre ces objectifs. Mais encore faut-il avoir une volonté politique et des moyens.

Les structures de réflexion et d'action ne vous manquent pas, monsieur le ministre. La volonté non plus !

Votre ministère est doté d'un centre d'information et de documentation sur le bruit, d'une mission bruit, d'un conseil national du bruit. Le comité interministériel pour la qualité de la vie a décidé de procéder à un recensement des points noirs du bruit afin de les faire disparaître. Le fonds national des grands travaux doit prendre en compte cette dimension.

Tout cela est encourageant. Mais beaucoup reste à faire.

Vous avez eu le mérite de demander aux préfets de nommer un responsable du bruit par département. Je dis le mérite, car les plaignants qui avaient jusqu'à présent l'habitude de se retrouver devant une administration anonyme sont désormais en présence d'un responsable local identifié.

Le traitement des plaintes contre le bruit coûte cher à l'Etat dans la mesure où, lorsqu'on arrive enfin à une décision, qu'elle soit du maire, du préfet ou de la justice, un problème reste entier : celui d'arriver à la faire appliquer. Je vous suggère à cet effet de réunir les responsables du bruit de chaque département pour les sensibiliser à ce problème de l'application de la décision et, peut-être, pour leur suggérer de réunir à leur tour, dans chaque département, tous ceux qui ont à intervenir sur les problèmes de bruit : services des installations classées, inspecteurs de salubrité, gendarmes, policiers, directeurs d'offices H.L.M., élus locaux, direction départementale de l'équipement, etc.

Vous avez vous-même, en réunissant toutes les parties intéressées, réussi à débloquer un dossier en sommeil depuis plusieurs années, celui du périphérique parisien. En effet, c'est grâce à votre proposition de répartition de la charge financière — à savoir 25 p. 100 pour l'Etat, 35 p. 100 pour la région, 40 p. 100 pour la ville de Paris lorsque les travaux la concernent, 40 p. 100 pour le département lorsque les travaux concernent la banlieue — que l'on peut enfin envisager de programmer la première tranche de travaux !

M. Serge Charles. Merci Jacques Chirac !

Mme Véronique Neiertz. Je suis sûre que l'ensemble des riverains du périphérique, côté Paris comme côté banlieue, se félicitent de voir que, grâce à la volonté dont vous avez fait preuve, concrétisée par l'apport financier important du Gouvernement, leurs problèmes de bruit vont enfin être pris en compte : il aura fallu qu'ils attendent 1982 pour cela.

M. Francis Geng. Grâce à Chirac ! Grâce au maire de Paris !

M. Robert de Caumont. Moins de bruit, monsieur Francis Geng ! (Sourires.)

Mme Véronique Neiertz. Il serait inexact de ne mesurer l'effort budgétaire du Gouvernement contre le bruit qu'au seul effort du ministère de l'environnement, qui s'est chiffré à environ 30 millions de francs en 1982. Il faut aussi savoir que le ministère des transports compte consacrer quelque 100 millions de francs en 1983 à la lutte contre le bruit sur les voies anciennes, et 500 millions de francs sur les voies nouvelles. D'autre part, le ministère de l'urbanisme et du logement a décidé d'affecter 5 p. 100 des primes d'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale à la lutte contre le bruit ; 25 000 logements devraient en bénéficier en 1983.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre, d'obtenir en sus, du Premier ministre et du Gouvernement, qu'il soit procédé à une campagne nationale télévisée pour former, informer, sensibiliser tous ceux qui sont à l'origine du bruit dont d'autres souffrent. Il est en effet préférable d'agir à la source du bruit en s'imposant des règles et des normes, plutôt que d'être forcé d'agir par des pénalisations ou des taxations supplémentaires : plutôt la prévention que la répression.

Je pense en particulier à une action d'envergure concernant les véhicules. Le ministère des transports s'est fixé comme objectif de faire baisser le nombre de décibels de 80 à 78 pour les voitures particulières, de 83 à 80 pour les poids lourds et de 83 à 81 pour les deux-roues d'ici à 1985. Ainsi, l'objectif pour 1985 du ministère des transports est d'arriver à une baisse de deux décibels, qui est imperceptible à l'oreille, de l'aveu même des spécialistes.

Je pense que le ministre de l'environnement devrait sensibiliser son collègue des transports à des objectifs plus ambitieux, qui puissent se traduire par une amélioration réelle et perceptible du bien-être et de la qualité de vie des Français. Cela me paraîtrait plus conforme aux objectifs qui sont les vôtres, monsieur le ministre, que de dire « qui pollue paie », car vous aurez toujours des gens qui préféreront payer et continuer à polluer.

Dans le même esprit de prévention, il me souvient que les chaînes de télévision avaient autrefois l'habitude de recommander à leurs auditeurs de baisser le son de leurs appareils à dix heures du soir. En tant que présidente du conseil national du bruit que vous avez créé, et qu'animent avec moi plusieurs de mes collègues, dont M. Rieuhon ici présent, je me permets de vous suggérer d'adresser aux directeurs de chaîne de télé-

vision et de station de radio une demande en ce sens, qui permettrait, avant de procéder à une campagne télévisée, de faire participer tous les Français à la lutte contre le bruit.

En conclusion, s'il faut un effort budgétaire certain pour faire disparaître les très grosses causes de pollution, il existe quantité de mesures simples, de bon sens et peu coûteuses qui amélioreraient la vie de tous les jours et de toutes les nuits, si le Gouvernement se donnait la peine d'en décider le principe. Je suis sûre, monsieur le ministre, que vous en serez l'avocat convaincu et déterminé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre, entre 1975 et 1980, la couverture photographique systématique du littoral méditerranéen a permis de montrer que les surfaces urbanisées s'étaient accrues de 1 p. 100 par an durant cette période, aux dépens, pour les trois quarts, des zones naturelles et humides. Vos experts pensent que, dans les vingt années qui viennent, la fréquentation du littoral sera multipliée par 1,8 et s'accompagnera d'une urbanisation de 40% kilomètres de côtes représentant près de 15 p. 100 des zones encore naturelles.

Ces chiffres posent mieux qu'un long discours les difficultés que nous devons résoudre. Des dizaines d'années de laisser-faire, d'abandon au jeu de la spéculation foncière ont réduit très fortement les zones naturelles du littoral et ont ainsi privé de nombreuses familles, et notamment les plus modestes, de leur droit à la nature en leur interdisant l'accès à la mer.

Sous la poussée des associations de défense de l'environnement et de nombreux élus locaux la loi du 10 juillet 1975 créait le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Sept années plus tard, le conservatoire est propriétaire de plus de 22 000 hectares représentant près de 14% kilomètres de côtes. En faisant passer certain terrains dans ses biens propres, le conservatoire constitue un patrimoine collectif pour conserver les espaces naturels et les mettre à la disposition de la collectivité. J'ajoute que la loi de 1975 rend ces terrains inaliénables et, par là-même, rend leur protection définitive.

Je connais votre attachement, monsieur le ministre, à la défense de notre littoral.

Mais je dois, hélas ! souligner que les crédits inscrits dans votre projet de budget et qui sont consacrés au conservatoire seront insuffisants d'autant, comme le souligne le rapporteur de la commission des finances, que ceux de 1982 avaient déjà été sévèrement amputés.

Je n'ignore pas l'effort de rigueur entrepris par le Gouvernement dans cette période de grandes difficultés économiques et je l'approuve. Mais l'effort demandé ici est trop grand et pourrait, s'il était maintenu, avoir de graves conséquences.

L'acquisition d'un terrain par le conservatoire nécessite souvent des mois, parfois même des années de négociation pour obtenir un prix minimal. Quelle peut être la crédibilité de nos négociateurs qui sont, je le souligne ici, compétents et dévoués, si, en bout de course, les crédits sur lesquels ils comptaient sont supprimés ? Que deviendront les zones naturelles sur lesquelles existe une possibilité de préemption si on ne peut faire face, par manque de crédits, à l'intention d'aliéner ?

Deux méthodes, souvent complémentaires, sont actuellement utilisées pour défendre l'environnement. La première, curative, consiste à mettre en place des mécanismes d'élimination des nuisances. Je pense, par exemple, à la lutte contre la pollution des eaux ou de l'air. La seconde est préventive, puisqu'elle tend à empêcher une destruction souvent irréversible. C'est en cette dernière que se situe l'action du conservatoire.

Mais la différence entre ces deux méthodes est plus profonde qu'il n'y paraît. On peut retarder la construction de telle station d'épuration ou de tel autre équipement. Mais l'urbanisation et la destruction des zones naturelles littorales sont continues et irréversibles. Les chiffres cités à ce sujet sont éloquentes.

La législation sur les zones sensibles est souvent insuffisante, quand elle existe. Les zones naturelles sont grignotées au fil des années si elles ne bénéficient pas d'une protection forte...

M. Claude Wilquin. Très juste !

M. Guy Lengagne. ... comme celle que leur procure l'action du conservatoire.

Dans le cadre de la décentralisation, les communes bénéficieront d'un transfert de nouvelles compétences en matière de droit des sols et d'urbanisme. L'environnement ne risque-t-il pas, dans un premier temps, de payer les contre-coups de l'inévitable phase de tâtonnements qui s'annonce ? C'est pourquoi il faut plus que jamais renforcer les moyens dont dispose le conservatoire du littoral. Le coût écologique et social d'une éventuelle pause de la politique de l'environnement serait à moyen terme considérable.

J'ai parlé de décentralisation. Vous le savez, monsieur le ministre, le conservatoire, installé dans votre département, est décentralisé. La gestion des terrains acquis ne peut se faire qu'avec la collaboration des communes et des conseils généraux, et le nombre des conventions signées entre les collectivités locales et le conservatoire est éloquent.

Mais je voudrais ici faire une remarque et une proposition. Comparez deux communes littorales, sur le bord de la Méditerranée, par exemple, où la pression foncière est très forte. L'une bâtonne, installe villas, immeubles, commerces, tandis que sa voisine maintient ses espaces naturels, qui restent libres et servent ainsi en partie de poumon vert à la première. Mais l'une, grâce aux impôts perçus, est riche et l'autre a peu de ressources tout en ayant pratiquement autant de charges.

Ne pourrait-on, dès lors, mettre sur pied une incitation financière pour aider les communes qui préservent leurs espaces naturels ? Ne pourrait-on mettre en place un mécanisme de compensation financière et — pourquoi pas ? — de transfert financier entre communes, dans le cas que je viens de citer ?

Il ne s'agit pas, dans l'action du conservatoire, de préserver pour le plaisir mais, j'y insiste, de permettre à tous d'accéder à la nature. Il s'agit d'offrir à ceux dont l'horizon se limite toute l'année au gris du béton des immeubles collectifs la possibilité de vivre quelques instants dans un site prestigieux au bord de l'eau. C'est surtout pour cela que travaille le conservatoire.

Je voudrais, pour terminer, aborder un sujet qui touche votre ministère et aussi celui de M. Louis Le Pensec, ministre de la mer.

M. le président. Brièvement, monsieur Lengagne, car vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Guy Lengagne. Bien, monsieur le président.

Depuis l'ordonnance de Colbert de 1681, et malgré son occupation exceptionnelle par des propriétaires privés, le domaine public maritime est resté propriété de l'Etat inaliénable et imprescriptible. Mais un problème reste posé celui de son entretien. Dès lors, monsieur le ministre, pour éviter que nos plages n'accueillent tous les résidus qu'amène la mer, ne pourrait-on mettre en place des équipes chargées régulièrement d'entretenir ce littoral ? Ne pourrait-on, en collaboration avec les ministères et les conseils régionaux, y associer des jeunes ? Je pense, en particulier, aux jeunes qui effectuent leur service militaire ou qui accomplissent un service civil. Et pourquoi ne pas se servir de la politique, qui se met en place, de réinsertion des jeunes délinquants ? Cette action, monsieur le ministre, serait extrêmement bien perçue par la population.

Enfin, si j'ai été quelq' peu critique, les tenants de l'ancienne majorité, eux, semblent avoir oublié pas mal de choses ! Pour M. Pinte, vous seriez un mauvais ministre qui n'a pas su défendre son budget auprès de M. le Premier ministre et de M. le Président de la République. Pour M. René La Combe, au contraire, il est dommage d'avoir un aussi bon ministre dans un aussi mauvais Gouvernement. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

La réalité, heureusement, est plus sérieuse. Bon ministre, vous l'êtes, et l'action du Gouvernement est loin d'être négligeable. Mais la politique de l'environnement a été, durant des années, ballottée au gré des remous gouvernementaux d'un ministère à l'autre, ses services éparpillés dans de nombreux ministères, et les mesures prises étaient toujours ponctuelles.

Aujourd'hui, le Gouvernement a entrepris une approche plus globale de la politique de l'environnement, l'élargissant au cadre de vie. La loi sur la montagne et celle sur le littoral, qui permettront une prise en compte de la totalité des problèmes que posent ces zones très sensibles, en sont des exemples concrets.

C'est pour soutenir cette vision globale que les socialistes, tout en espérant que des moyens accrus vous seront prochainement attribués, voteront ce budget, qui reste rigoureux dans ses choix et ferme dans ses objectifs. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Monsieur le ministre, est-il besoin de rappeler la modicité de votre budget ? Tous les orateurs, sur tous les bancs, l'ont souligné. Vous volez une fois de plus victime de la rigueur, et cette fois-ci — une fois n'est pas coutume — de la rigueur budgétaire. *(Sourires.)* Consolons-nous en pensant que, pour un ministère d'incitation, l'imagination, l'enthousiasme et la ténacité sont aussi précieux et plus difficiles peut-être à réunir que des subsides.

Vous menez, monsieur le ministre — M. La Combe l'a noté dans son rapport — une politique dynamique avec, c'est incontestable, plus d'idées que d'argent. La faiblesse relative de vos moyens, que je regrette néanmoins, ne vous a pas empêché de prendre d'heureuses initiatives, que les rapporteurs se sont plu à souligner.

Votre souci de lutter contre la pollution de l'air s'est traduit par la mise en place d'une agence spécialisée. Le bruit, dont les dommages sont encore plus importants que ceux de la pollution atmosphérique, est aujourd'hui traité par un conseil national du bruit, et vous avez, avec les collectivités locales, entrepris plusieurs démarches, notamment l'instauration de contrats anti-bruit.

L'exposition qui se tient actuellement au centre Pompidou est tout à fait exemplaire. Inaugurée avec le ministre de la santé, réalisée par le centre de création industrielle, cette exposition est ouverte gratuitement au grand public et elle voyagera ensuite à travers la France. Vous voulez sensibiliser d'autres ministères, puis les collectivités locales, enfin et avant tout le grand public, les badauds et les enfants, par des expositions vivantes, attrayantes.

Loïn de moi l'idée de minimiser l'action plus institutionnelle que vous menez par les contrats avec les collectivités locales, comme celui que vous venez de conclure avec la région Midi-Pyrénées ou par des conventions avec E. D. F. pour prévenir les pollutions dont elle est trop souvent la cause — je puis personnellement en témoigner.

Je ne crois pas, à cet égard, que le livre blanc de l'environnement, collecté exhaustivement du discours des associations, des élus et des spécialistes, ait été salué comme il convient. Renonçant à la gloire immédiate — mais cela est dans votre tempérament, monsieur le ministre — vous misez sur le temps, car vous voulez aboutir à des résultats plus profonds que spectaculaires, en approfondissant le dialogue entre des acteurs qui peuvent utilement coopérer dans l'intérêt de l'environnement.

Cela dit, vos projets sur la pêche et la chasse, qui sont des points délicats, sont suivis avec beaucoup d'attention, et la réforme de l'enquête publique a réuni récemment à l'Assemblée nationale plus de 200 participants, élus et représentants d'associations, autour du conseiller d'Etat Louis Fougère.

Vous avez aussi défini une ambitieuse politique de l'eau lors du conseil des ministres du 3 novembre. Votre volonté de développer la recherche et de coopérer avec le tiers monde dans ce domaine a retenu toute mon attention.

En effet, ébranlés par la crise économique, nous oublions que nous sommes un pays nanti par rapport à la majorité des démunis qui vivent, eux, des drames quotidiens. Je suis heureux que la France — et tout spécialement vous, monsieur le ministre — nous rappelle à la générosité.

Je tiens aussi à souligner la croissance des crédits que vous destinez à la recherche : plus 63 p. 100 en crédits de paiement, plus 13 p. 100 en autorisations de programme. Voilà l'aspect prospectif de votre politique.

Il reste, et ce n'est pas le plus facile, à la mettre en œuvre. Comment faire respecter la réglementation que vous éditez si vous ne disposez pas des personnels suffisants pour contrôler son application ? Comment faire passer des messages sans possibilité de relais auprès des régions, des départements et des communes ?

Votre ministère souffre indéniablement d'une insuffisance globale de ce personnel compétent et motivé indispensable aux missions de terrain qui sont les vôtres. Je n'ose alors même plus m'étonner de ne voir inscrite à votre budget qu'une seule création de poste.

Puis-je, sans sortir de mon rôle de représentant de la nation, insister auprès du Gouvernement sur l'urgence qu'il y a non seulement à définir une politique ambitieuse de l'environnement, mais aussi à mettre à la disposition du ministre les moyens de l'imposer ?

N'est-ce pas un calcul à courte vue que de dire que nous n'en avons pas les moyens ? Coûteuse peut-être lors de sa conception, elle créerait des emplois nouveaux — c'est d'actualité — et, ne serait-ce qu'en évitant des accidents naturels et industriels, entraînerait des économies. Nos exportations d'ingénierie et de matière grise amélioreraient notre balance commerciale.

Il faut des hommes pluridisciplinaires, ayant le goût de l'innovation, au service de l'environnement. Ainsi mobiliserez-vous les instances officielles et l'opinion pour impulser de nouvelles formes de respect du patrimoine naturel.

J'espère, monsieur le ministre, pouvoir être entendu de vos collègues qui, sans créations nouvelles, pourraient peut-être détacher certains de leurs agents. Ainsi l'écologie ne serait-elle plus un luxe perçu de façon fragmentaire, mais un ensemble de techniques mises au service de notre survie.

Je souhaite sincèrement que ce soit à vous, monsieur le ministre, que puisse revenir cette tâche exaltante.

En terminant, je veux vous féliciter, vous-même et vos collaborateurs, des choix cohérents que vous avez faits, malgré les quelques réserves que j'ai exprimées. Vous étonnerai-je en affirmant ici que mes collègues radicaux de gauche et moi-

même voterons votre budget ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en vous présentant le projet de budget de mon ministère pour l'année 1982, j'avais défini quatre priorités qui me paraissaient devoir être les axes du changement dans le domaine de l'environnement.

La première priorité était d'essayer de répondre mieux que par le passé à l'aspiration générale des Françaises et des Français à une meilleure qualité de la vie, à un meilleur environnement.

La deuxième priorité était de tenter de faire de l'environnement l'un des moteurs de la politique de défense de l'emploi, préoccupation très immédiate, mais essentielle pour les Français, de participer, par la politique de l'environnement, à la lutte contre le chômage et à la reconquête des marchés intérieur et extérieur.

La troisième priorité était de faire de l'environnement l'un des instruments privilégiés de la nouvelle croissance, l'instrument d'une société différente, plus économe en énergie et en matières premières, une société plus conviviale aussi, en un mot plus démocratique.

La quatrième priorité, enfin, était d'œuvrer au développement de la coopération internationale et des solidarités dans le domaine de l'environnement.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que depuis un an ces priorités n'ont pas changé. Mais si, bien entendu, nous nous sommes efforcés d'avancer, et si nous y avons parfois réussi, nous n'avons pas complètement atteint notre but dans un domaine qui concerne le quotidien autant que le long terme, la plus petite des communes comme la plus puissante des Etats, l'évolution des sciences et des techniques aussi bien que les progrès qui restent à faire en matière d'environnement, comme dans bien d'autres domaines, pour ce qui concerne la connaissance, l'information, l'éducation, bref un changement de niveau de conscience et de comportement.

Les difficultés de ce ministère tiennent donc à ce qu'il touche à peu près tout. L'environnement, pourrait-on dire si ce n'était une vérité de La Palice, c'est un peu, comme la culture, tout ce qui nous environne. La difficulté est là, alors même que gouverner, c'est choisir. Nous avons affaire à un domaine tellement vaste dans l'espace et dans le temps qu'on ne peut, à l'évidence, avancer très vite.

Pour faire face à cette tâche immense, je dispose d'un ministère très nouveau par rapport aux administrations traditionnelles qui organisent la vie de notre pays, d'un personnel incontestablement compétent, qualifié, dévoué, mais peu nombreux, et d'un budget modeste, comme l'ont souligné tous les intervenants, bref d'un ministère dont celui qui l'a créé dans les années soixante-dix disait qu'il était le ministère de l'impossible. Robert Poujade, aujourd'hui dans l'opposition, me pardonnera de ne pas partager complètement son pessimisme.

Je ne partage pas non plus celui des rapporteurs, et moins encore celui de tel ou tel commentateur de l'actualité qui se plaint qu'une grande politique de l'environnement n'ait pas été inventée en France. Je dirai très simplement que si une telle politique existait quelque part dans le monde, cela se saurait ; on s'en serait sans doute aperçu !

Dans ce domaine comme dans les autres, il y a loin du rêve à la réalité. J'ai écrit un jour que la politique évoluait toujours quelque part entre Antigone et Créon. Quant on est sur les bancs de l'opposition, il n'est pas difficile de jouer les Antigone ; je l'ai fait pendant vingt-trois ans. Mais quand on est au Gouvernement, on est bien forcé d'être quelque peu Créon. (Rires.)

L'important est d'avancer, et je ne crois pas que l'on puisse, objectivement, nier que les choses aient avancé en France, ne serait-ce que par cette prise de conscience beaucoup plus large que les Français ont de l'environnement.

Je suis très frappé, à cet égard, par un sondage qui vient d'être publié dans *L'Express* et qui montre que, dans la conscience collective des Français, l'environnement arrive très largement en tête des nécessités, bien avant la culture, la coopération, avant le sport même. D'autres sondages l'avaient déjà montré. Cela me paraît tout à fait porteur d'espérance en ce qui concerne l'action que nous devons mener ensemble.

Non, de ce point de vue, la France n'est pas à la remorque des pays étrangers. La principale pollution dont souffre, dans ce domaine aussi, ce peuple globalement heureux si on le compare à presque tous les autres, est qu'il n'a jamais trouvé un juste équilibre entre un triomphalisme déplacé et un pessimisme tout à fait injustifié.

M. Jacques Blanc. Belle formule !

M. le ministre de l'environnement. Parce qu'elle est au centre de notre vie individuelle et collective, il est certain que la politique de l'environnement est le point de rencontre privilégié de ces contradictions.

Je les vis tous les jours. Si j'en avais le temps, je pourrais, par exemple, vous parler du problème de la chasse !

Mme Véronique Neiertz. Oh oui !

M. le ministre de l'environnement. Ceux qui ont regardé la semaine dernière une émission de télévision très connue ont pu constater ce que le ministre de l'environnement doit vivre à peu près quotidiennement. Un jour, c'est la chasse ; le lendemain, ce sont les arbres ; le troisième jour, c'est l'énergie.

On vient de me confier aussi la responsabilité d'essayer de régler les problèmes d'environnement relatifs à la réalisation du T.G.V. Atlantique. Construire une ligne de chemin de fer rapide, à double voie, la faire traverser les forêts du sud de l'Île-de-France, le vignoble du Vouvray, entre le domaine de M. Royer et le fief métropolitain de M. Debré, cela ne va pas être facile !

Il faut apprendre à gérer ces difficultés avec sérieux, en fonction des moyens dont on dispose et avec un certain humour aussi, qualité dont les gens manquent de plus en plus et dont l'absence me paraît être une pollution extrêmement grave !

M. Jacques Blanc et M. Francis Geng. Très bien !

M. Yves Tavernier. Allons donc ! Voilà que M. Jacques Blanc découvre l'humour !

M. le ministre de l'environnement. Les extrémistes, dans tous les domaines, manquent complètement d'humour. Vous avez pu le constater l'autre jour à la télévision.

Je suis de ceux qui ont toujours cru que le rire était le seul antidote à la technocratie et, pour ma part, je m'efforce de revenir à cette vieille vertu nationale que nous avons tendance à oublier et qui fait pourtant largement partie de la qualité de la vie.

Cela dit, parlons chiffres, puisqu'il s'agit d'un débat budgétaire. Il ne faut quand même pas oublier l'essentiel.

Je dresserai d'abord le bilan de l'utilisation des crédits qui ont été votés l'année dernière par le Parlement, puis l'examinerai les projets que les sommes inscrites au projet de budget de 1983 permettent d'envisager.

L'année dernière, vous avez déjà constaté que les crédits dont dispose mon ministère sont limités. Je dois reconnaître, avec le réalisme dont je suis coutumier, que le pessimisme qui baigne tout ce que l'on peut dire ou écrire au sujet de l'environnement repose toujours sur le manque d'argent.

Bien sûr, mon problème est un problème d'argent, mais ce n'est pas le point fondamental. Au cours d'un peu plus d'un an de pratique, j'ai constaté que mes collègues du Gouvernement venaient me demander de l'argent pour boucler des opérations qui, sans l'intervention du ministère de l'environnement, ne le seraient pas. Je suis un grand distributeur de fonds.

Ainsi, à travers le fonds interministériel de la qualité de la vie, je peux intervenir ponctuellement sur tel ou tel dossier intéressant, en passant avec les régions des contrats qui me permettent d'abonder des crédits de deux ou de trois millions de francs et de faire avancer les choses.

De même, le ministère du temps libre ou celui des droits de la femme n'hésitent pas à s'adresser au ministère de l'environnement parce que, aussi bizarre que cela puisse paraître, on considère qu'il est un de ceux qui disposent d'un peu d'argent.

Pour l'environnement comme dans les autres domaines, c'est moins l'argent qui manque que les bonnes volontés, ou même simplement la volonté d'avancer, de faire quelque chose. Tous les maires qui siègent dans cette assemblée savent que l'on finit toujours par résoudre les problèmes d'argent. Les véritables problèmes, je le répète, se situent au niveau des volontés. Je tenais à le souligner, même dans un débat budgétaire.

Cela dit, il est évident que si l'on a davantage d'argent, on peut faire plus de choses.

M. Yves Tavernier. Cela peut aider ! (Sourires.)

M. le ministre de l'environnement. Mais, dans la mesure où l'environnement touche à tout, on peut faire valoir que les crédits de l'éducation nationale sont concernés, puisque les problèmes d'environnement sont aussi des problèmes d'éducation, que de la même façon sont intéressés les ministères des transports et, bien entendu, celui de l'urbanisme et du logement, le ministère de la culture, car il y a de nombreux champs d'action voisins entre l'environnement et la culture, le ministère de l'agriculture ou celui de l'intérieur, puisque c'est en grande partie sur le terrain, au niveau des collectivités locales, que l'on peut et que l'on doit régler les problèmes de l'environnement.

Et une grande partie des budgets municipaux et des budgets départementaux — abstraction faite de l'aide sociale, qui en représente généralement une très forte proportion — touche

l'environnement. On ne peut juger exactement de ces crédits en fonction des critères retenus pour d'autres départements ministériels. Si tel était le cas, je serais un homme bien malheureux. Or vous pouvez constater que je n'en ai pas tellement l'air. Et je ne crois pas être un inconscient. J'ai une expérience d'élu local, qui sait parfaitement que nos problèmes ne se situent pas là.

Ces crédits — que, déjà l'an dernier, l'opposition jugeait très limités — ont permis d'améliorer l'environnement des Français. Bien entendu, il a fallu définir des priorités. A cet égard, nous avons décidé — parce que nous en ressentions la nécessité et peut-être aussi parce que les sondages nous y incitaient — d'axer nos choix autour de trois directions : la lutte contre le bruit, la politique de l'eau, la protection des espaces naturels.

Ainsi que l'a rappelé Mme Neiertz, le bruit est ressenti comme la principale nuisance par une énorme majorité de Français. C'est pourquoi nous avons « focalisé » des moyens considérables sur la lutte contre le bruit.

Nous avons créé un conseil national du bruit, désigné un fonctionnaire chargé du bruit dans chaque préfecture, afin d'assurer le suivi des plaintes. Mme Neiertz a souligné à juste titre qu'il fallait être très vigilant dans ce domaine.

Nous avons dressé un inventaire des « points noirs » du bruit. Contrairement à ce que nous a expliqué M. Pinte, des crédits du plan « grands travaux » destinés aux routes ont été affectés à la résorption des pollutions sonores provenant de la circulation.

Nous avons relancé des dossiers qui, on l'a rappelé, étaient complètement bloqués, comme la question du périphérique de Paris. A cet égard, j'ai entendu crier : « Chirac ! Chirac ! » Bien sûr, on a besoin de la participation de la ville de Paris. C'est la moindre des choses, car la moitié des riverains du périphérique sont des Parisiens.

M. Francis Geng. Il faut le dire !

M. le ministre de l'environnement. Sur 50 000 fenêtres qui donnent sur le périphérique, il y a bien 25 000 fenêtres de parisiens ! Il est donc normal que la ville de Paris intervienne. Mais je constate que personne ne bougeait. J'ai réuni toutes les parties concernées autour d'une table...

M. Serge Charles. Bravo !

M. le ministre de l'environnement. ... et j'ai réussi à faire abandonner le principe ridicule selon lequel le périphérique était un chemin vicinal. C'est ce que prétendaient les gouvernements de droite.

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Cela dit, la tendance politique n'a rien à voir avec ce problème, qui doit être traité d'une manière spécifique. L'Etat ne peut s'en désintéresser. Il interviendra à hauteur de 25 p. 100, ce qui n'est pas négligeable.

Le problème se pose d'ailleurs pour tous les périphériques, car nombre d'agglomérations possèdent des pénétrantes à grande circulation. D'où un inventaire des « points noirs » du bruit.

Le fonds « grands travaux », monsieur Pinte, est intervenu pour essayer de faire quelque chose dans la lutte contre le bruit. On y arrivera petit à petit, car il y a beaucoup à faire, mais il faut bien commencer.

Concernant les aéroports — problème dont on avait également beaucoup parlé — nous avons pris le taureau par les cornes, si j'ose dire.

Nous avons créé un groupe de travail pour étudier le problème de la taxe sur les aéroports. Celle-ci n'existait que pour les aéroports de la région parisienne. On va probablement l'étendre à l'ensemble des aéroports, car à Satolas ou à Marignane, il y a aussi du bruit. Il paraît qu'il y en aura même à La Rochelle, si j'arrive à couper mes arbres. (Sourires.)

Les fonds provenant de la taxe sur les aéroports permettront de prendre les mesures qui s'imposent. En ce qui concerne les pistes d'Orly, vous avez pu constater ce qui s'est passé concernant l'ouverture de deux nouvelles pistes. Comme quoi les « petits ministres » qui ne peuvent rien parce qu'ils n'ont pas d'argent, eh bien ! ils peuvent faire capituler l'aéroport de Paris ! Grâce, il faut le dire, à l'accord du ministre des transports et après le rapport d'une commission mise en place à cet effet. Mais enfin, mon avis défavorable a fait reculer une « boutique » comme l'aéroport de Paris !

Ce sont là des réalisations concrètes !

Des études sont également menées sur les techniques anti-bruit.

Je tiens notamment beaucoup à ce que des pots d'échappement « anti-bruit » soient mis au point pour les deux roues. Cela n'avance pas très vite, mais il faudra bien y arriver. Nos industriels doivent être conscients que les réglementations en matière d'environnement vont devenir l'une des armes les plus meurtrières de la compétition économique internationale. Rappelez-vous ce qui s'est passé pour Concorde. Les Américains ont pris

prétexte du bruit pour freiner le développement de son utilisation.

M. Serge Charles. Prétexte est bien le mot !

M. le ministre de l'environnement. Si nous n'y prenons garde, le même problème risque de se poser avec les deux-roues et les automobiles. Il faut être vigilant dans ce domaine. C'est notre propre intérêt.

Deuxième priorité : le problème de l'eau. Monsieur Pinte, vous avez fait preuve d'un pessimisme que je ne comprends pas. Les journaux ont d'ailleurs tendance à en faire autant. Personnellement, je trouve qu'en France l'eau qui coule du robinet est généralement bonne. Citez-moi l'exemple de quelqu'un qui soit mort pour avoir bu de l'eau du robinet ! Alors que beaucoup de gens sont morts pour avoir bu trop de vin de la barrique !

M. Jean-Michel Baylet. C'est meilleur ! (Sourires.)

M. le ministre de l'environnement. Il n'y a jamais eu d'épidémie. Certes, des accidents sont toujours possibles, car, dans un réseau qui compte des centaines de milliers de kilomètres, une fuite peut ne pas être décelée et une pollution microbienne peut se produire. Et le jour où il y a un incident, cela fait l'effet d'un scandale, lequel fait d'ailleurs l'affaire des marchands d'eau minérale !

Un certain nombre de choses étaient sans doute à faire. C'est pourquoi j'ai demandé à tous les maires d'afficher dans leur mairie les résultats d'analyse de l'eau potable de leur commune. C'est là une obligation morale, qu'il appartiendra au Parlement de transformer en obligation juridique.

Les factures d'eau posent également un problème. Ministre de l'environnement, ministre de l'eau, je suis, en effet, incapable de lire les miennes. J'ai donc, avec Mme le ministre de la consommation, entamé des négociations, qui s'avèrent d'ailleurs laborieuses, avec les marchands d'eau pour obtenir des factures lisibles. Il devrait normalement suffire d'être titulaire du certificat d'études pour lire les factures d'eau. Je ne sais si l'on y arrivera. Disons qu'elles devront pouvoir être comprises par un bachelier. En tout cas, plus il y aura des gens capables de lire une facture d'eau, mieux cela vaudra. Sans faire à proprement parler partie de la qualité de la vie, une telle mesure participe à la qualité du service public de l'eau. Il faudra donc y arriver.

L'eau, bien sûr, c'est l'eau potable, l'eau du robinet, mais c'est aussi tout le patrimoine hydrologique qu'il convient de sauvegarder. Nous avons donc lancé, avec E. D. F., une politique que j'estime fondamentale dans ce domaine.

De même, nous allons lancer des contrats « rivières propres » grâce à l'argent dont nous disposons, en abondant même ces crédits avec le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, le F. I. Q. V. Cette action sera utile.

Reste posé le problème de nos grands fleuves, qui font partie du patrimoine national. Je ne saurais cacher que ces problèmes doivent être examinés très sérieusement dans le cadre du IX^e Plan, et peut-être dans le cadre de futurs programmes de grands travaux. En effet, si nous voulons réaliser les projets prévus dans le rapport Ponton sur la Garonne, dans le rapport Chapon sur la Loire, si nous voulons assainir le Rhin, si nous voulons poursuivre, comme il le faudrait, les travaux nécessaires sur la Seine, l'ensemble de ces mesures dépasse tout à fait les possibilités de l'actuel budget de l'environnement, et même de tout budget futur de l'environnement. C'est donc un effort national qui doit être entrepris dans ce domaine. L'Etat, les collectivités régionales, les collectivités locales doivent évidemment coopérer.

Toutefois, les moyens dont nous disposons nous ont permis de rendre un certain nombre d'arbitrages qui me paraissent essentiels, notamment en ce qui concerne les micro-centrales.

Le projet de loi sur la pêche, que j'espère présenter devant le Parlement lors de la session de printemps, puisque je vais présenter un rapport à ce sujet au prochain conseil des ministres, participe aussi de cette volonté de mieux contrôler, de mieux surveiller, de mieux gérer l'ensemble de notre patrimoine hydrologique.

Ma visite dans le Lot pour régler les problèmes d'extraction de granulats dans cette région a valeur d'exemple. Je comprends bien que des problèmes d'emploi se posent et que l'on a besoin de granulats français — on ne va tout de même pas importer des cailloux d'Allemagne, de Sibérie ou des Etats-Unis ! — mais cette extraction pose le problème d'une réglementation destinée à sauvegarder ce qui constitue le patrimoine commun de tous les Français.

Nous entendons aussi faire appliquer la réglementation actuelle par les établissements classés, y compris par les porcheries. Allez donc demander à M. Tilly, en Bretagne, ce qu'il en a été avec ses abattoirs de poulets et si le ministre de l'environnement ne dispose pas des moyens de faire appliquer la réglementation.

Nous avons engagé une politique contractuelle avec E.D.F., car celle-ci perturbe le réseau hydrologique...

M. Jean-Michel Baylet. Certes !

M. le ministre de l'environnement. ... avec ses barrages, ses centrales, nucléaires ou pas d'ailleurs, qui posent des problèmes de refroidissement. Nous avons essayé de faire prendre en compte par la société nationale l'ensemble des nécessités qui s'imposent au pays, de façon qu'elle ne se fixe pas pour unique objectif de produire de l'énergie, mais qu'elle s'efforce de protéger nos cours d'eau.

Cette politique sera poursuivie. J'espère signer des conventions comparables avec les grandes sociétés distributrices d'eau : la Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des eaux. Ces sociétés représentent 50 p. 100 de la distribution de l'eau en France. Aussi serait-il souhaitable de parvenir avec eux à un *gentleman's agreement*.

Je crois, en effet, à la vertu du dialogue et à la vertu du contrat, même si, en cas d'échec, je suis décidé à utiliser pleinement les prérogatives des pouvoirs publics.

J'en viens à la protection de l'espace. Ainsi que vous avez bien voulu le rappeler, j'ai lancé des procédures de classement des grands sites. Globalement, cela ne soulève guère de problèmes d'argent. (*Sourires.*) Aussi peut-on agir de façon assez efficace dans ce domaine.

Nous sommes intervenus chaque fois qu'il le fallait, avec une volonté de dialogue, mais sans faiblesse. Ces interventions sont tout à fait exemplaires, qu'il s'agisse de Chamonix ou de Val-d'Isère, et constituent une sorte d'introduction au projet de loi sur la montagne, dans la mesure où elles auront permis de voir ce qu'il faut faire dans les Alpes, ainsi d'ailleurs que dans les Pyrénées.

Toujours pour la protection de l'espace, nous avons passé une convention avec le ministère des P.T.T., qui prendra la forme d'une circulaire commune. En effet, il n'y a pas qu'E.D.F. qui « pollue » nos paysages — même si celle-ci a une large part de responsabilité dans cette pollution, non seulement avec ses centrales, mais aussi avec ses lignes à haute tension.

Des mesures ont été prises par le Gouvernement pour essayer d'éviter que les toits de nos maisons ne soient déparés par ces véritables « couvercles de lessiveuses » que sont les antennes paraboliques. Ce n'était déjà pas très beau d'avoir des « peignes » sur tous les toits (*sourires*), mais, si l'on y ajoute des antennes paraboliques — lesquelles sont utilisées pour les communications téléphoniques, la télévision et les satellites — ce sera encore pire. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de s'orienter vers le câblage. C'est là une option nationale très importante, qui engage des milliards de francs. Ne nous y trompons pas : cela dépasse là aussi la politique de l'environnement, mais cela en constitue un élément fondamental.

M. Lengagne est intervenu sur les problèmes du conservatoire du littoral. J'y suis particulièrement sensible, étant moi-même élu d'une région littorale. Il est sûr que, si l'on avait un peu plus d'argent, ce ne serait pas plus mal (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française*) et que cela permettrait d'acquérir des terrains. Mais il faut tenir compte des priorités nationales, même si la diminution des crédits prévus pour 1983 par rapport à l'année dernière n'est que relative, compte tenu du fait que la loi de finances pour 1982 prévoyait des crédits de paiement très élevés...

M. Francis Geng. C'est l'héritage !

M. le ministre de l'environnement. ...pour solder une opération. Cette année, les crédits de paiement seront plus faibles, mais ils remonteront certainement l'an prochain.

Je précise, à l'intention de M. Geng, que ces opérations ne se traitent pas sur un seul exercice budgétaire. Certaines opérations d'acquisition foncière s'étalent sur plusieurs années. On peut donc assister à des variations entre le volume des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cela dit, il est exact que, si l'on avait davantage de crédits, on se porterait mieux.

Heureusement, l'institution de la taxe sur les espaces verts dans un certain nombre de départements permettra de réaliser des opérations.

Globalement, l'action du conservatoire du littoral a été très positive. Et je me félicite qu'on ait rattaché directement le budget de celui-ci au ministère de l'environnement. Cela me paraît, en effet, sa place naturelle.

Mais beaucoup de choses restent à faire, notamment en matière de gestion des terrains acquis par le conservatoire du littoral. On m'a demandé de recourir à des militaires. Personnellement, je suis tout à fait d'accord. Je poserai la question au ministre de la défense. Même si j'ai à ma disposition une armée de garde-chassé et de garde-pêche (*sourires*), je conçois parfaite-

ment que des soldats participent, eux aussi, à des opérations de protection de la nature.

M. Jarosz a évoqué le problème des forêts. C'est un très vaste sujet que — et je le prie de bien vouloir m'en excuser — je ne pourrai développer ce soir, ne serait-ce que parce que cela ne relève pas juridiquement de ma compétence, mais qui constitue, à n'en pas douter, un élément essentiel de l'environnement. En effet, la forêt n'a pas seulement un rôle économique. Sa fonction première est l'environnement.

D'ailleurs, celui-ci n'est jamais étranger aux problèmes économiques. Prenez l'exemple de l'eau : celle-ci est indispensable à l'économie, notamment touristique. De même, dans le domaine de l'urbanisation, l'environnement pose de nombreux problèmes.

En ce qui concerne la participation à la politique de l'emploi, nous avons pris des initiatives — que l'on a bien voulu rappeler — dans le domaine de la recherche. Celle-ci devrait permettre de résoudre certains problèmes d'environnement et de lutte contre les pollutions qui n'ont pas encore été résolus.

Il s'agit de rechercher des procédés qui soient non seulement plus efficaces, mais aussi, et peut-être surtout, moins coûteux. Cela est nécessaire au développement de certains types d'actions en milieu rural et à la reconquête de marchés extérieurs. Des techniques françaises existent, que le ministère de l'environnement essaie de faire plus largement connaître.

A cet égard, nous organisons régulièrement des actions, comme le salon « Pollutec » que M. le Premier ministre doit venir inaugurer avant la fin du mois.

Nous avons également appuyé la signature de contrats de solidarité, notamment avec les compagnies des eaux.

Une reconquête des marchés s'impose pour ce qui concerne les marchés conclus par les collectivités locales relatifs au traitement de l'eau, au ramassage des ordures ménagères, etc.

Ce qui me préoccupe, monsieur Pinte, c'est moins le problème de l'eau potable que celui de l'assainissement.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Les deux avis sont importants !

M. le ministre de l'environnement. Si, pour l'eau potable, la France est relativement bien placée par rapport aux pays voisins, nous avons, dans le domaine de l'assainissement, surtout en milieu urbain, un retard qui a été accumulé depuis un quart de siècle, c'est-à-dire pendant la gestion de l'ancienne majorité.

Il est exact que, pour les villes de plus de 50 000 habitants, 30 p. 100 seulement des eaux sont rejetées après épuration. Tout le reste est à faire. Et cela est assez angoissant, car les collectivités locales, qui participent très largement à cette politique d'assainissement, ont des budgets dont la situation n'est guère meilleure que celle du budget de l'Etat. Certes, les agences de bassin interviennent, mais les contraintes de la lutte contre l'inflation font que les redevances de bassin ne peuvent être augmentées de manière substantielle et les agences de bassin ne peuvent distribuer que l'argent qu'elles reçoivent. Je suis tout à fait d'accord pour leur demander d'intervenir plus souvent et plus largement, c'est-à-dire pas seulement pour les stations d'épuration, mais aussi pour les réseaux et — pourquoi pas ? — pour les branchements, comme le font certaines. Mais les agences sont tout à fait en droit de répondre qu'elles sont prêtes à faire plus à condition qu'on leur donne davantage. Il y a là une première difficulté très sérieuse dans le domaine de l'assainissement.

La deuxième difficulté tient au fait que, comme l'a indiqué M. Pinte, les lignes budgétaires qui figurent au budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation et au budget du ministère de l'agriculture, et qui servent à réaliser les programmes d'assainissement, vont être touchées très directement : en effet, dans le cadre de la politique de décentralisation, elles vont peu à peu se fondre dans la dotation globale d'équipement. Il faudrait avoir l'assurance que les élus locaux qui gèrent ces crédits affecteront un montant au moins égal — j'aimerais qu'il soit supérieur — à la réalisation de programmes d'assainissement.

J'essaie de les en convaincre et, chaque fois que l'occasion se présente, je répète qu'une prise de conscience collective s'impose. En effet, ce ne sont pas les crédits du ministère de l'environnement qui ont permis à eux seuls de réaliser les programmes d'assainissement : ceux-ci sont financés par les redevances de bassin mais aussi par les taxes acquittées par l'utilisateur en fonction de sa consommation d'eau. Il en va de même pour les ordures ménagères : plus cela ira et plus l'assainissement coûtera cher, parce qu'il concernera des foyers urbains lâches où il y aura beaucoup de canalisations et très peu de branchements. Ce sera en quelque sorte le contraire de ce que nous avons connu pour les adductions d'eau potable.

Cela est extrêmement préoccupant et, je le répète, une prise de conscience nationale s'impose en ce domaine.

En ce qui concerne l'environnement conçu comme un instrument de la nouvelle croissance, je crois que nous avons réussi à renouer le dialogue en tenant les états régionaux de l'environnement. Cela faisait peur à beaucoup de gens de savoir qu'on allait faire discuter 4 000 associations de protection de la nature. Ils voyaient déjà se dresser la Gaulle chevelue ! (Sourires.)

Il y a eu des propositions très concrètes dans le livre blanc de l'environnement. La charte de l'environnement a beaucoup contribué à l'information du public et le haut comité de l'environnement a été élargi et ouvert à des associations plus nombreuses et à des syndicalistes. Le monde des travailleurs — M. Rieubon l'a rappelé — est très directement intéressé à la politique de l'environnement et à la lutte contre les pollutions car ce sont les ouvriers et les travailleurs qui sont en première ligne et écopent du bruit et des fumées.

Le développement de la coopération internationale est une dimension très importante de la politique de l'environnement. J'en entends assez peu parler alors que c'est essentiel. Les choses ont avancé au niveau européen grâce au déblocage de ce qu'on a appelé les « directives Seveso », qui avaient été entravées par le régime précédent, la France se refusant à admettre le contrôle, pourtant tout à fait indispensable, du risque technologique majeur. C'est à chaque instant que nous devons négocier sur le plan communautaire. En ce qui me concerne, par exemple, je ne peux pas imposer aux industriels français des normes qui ne sont pas imposées à leurs concurrents étrangers les plus directs, ceux de la Communauté européenne. Ce sont donc des discussions sans fin qui valent largement les marathons agricoles ! En effet, pour faire ratifier des accords fixant des normes antipollution à la fois par les Anglais et par les Grecs, croyez-moi : il faut discuter pendant quelque temps !

On n'avance probablement pas aussi vite qu'il le faudrait, c'est vrai, mais je m'attache à ce que la France marche d'un bon pas.

Il convient également de mener une politique de l'environnement en liaison avec le tiers monde et les pays en voie de développement, voire avec le quart monde.

L'un des enseignements de ce débat est que manier les chiffres est un art difficile. Je dis un art, au même titre que la peinture et la musique. Ainsi, avec le même pinceau et la même toile, on peut, au gré de sa fantaisie, étaler des touches roses ou noires et, avec le même instrument, interpréter une musique gaie ou triste.

Ce qui rend la comparaison difficile entre 1983 et 1982, c'est que, afin de renforcer les moyens du ministère de l'environnement, il a été procédé à la budgétisation des fonds de concours du P. M. U. versés au fonds interministériel pour la qualité de la vie et à un transfert des crédits destinés au conservatoire du littoral du budget du Plan à celui de l'environnement. Comme les crédits de paiement du conservatoire sont en diminution assez nette par rapport à ceux de 1982, la comparaison globale souffre incontestablement de cette amputation, mais cela ne signifie nullement que les crédits propres au ministère soient en très nette diminution.

A cette difficulté s'en ajoute une autre, qui n'est pas nouvelle et qui provient du fait que la politique de l'environnement est largement financée par les dotations des établissements publics sous tutelle et par les dotations d'autres ministères en faveur de l'environnement.

Ce qui m'importe, ce ne sont pas les exercices comparatifs, même s'il est tout à fait normal que les rapporteurs s'y livrent, mais les moyens réels dont le Gouvernement va disposer pour conduire la politique de l'environnement en 1983.

Compte tenu des transferts et de la budgétisation que j'ai évoqués, j'indique les moyens dont nous allons disposer.

Le conservatoire du littoral est budgétisé : ce sont mes touches roses, que je mets après vos touches noires ! Les dépenses ordinaires augmentent de 13 p. 100, ce qui sera supérieur, du moins nous l'espérons, à la dérive monétaire. Les autorisations de programme font un bond en avant si l'on tient compte du conservatoire du littoral : plus 65,4 p. 100. Les crédits de paiement quant à eux progressent de 18,3 p. 100, mais il y a une diminution des crédits de paiement pour le conservatoire du littoral et pour les directions de la protection de la nature.

En ce qui concerne les établissements publics sous tutelle, l'office national de la chasse voit ses crédits augmenter de 8,65 p. 100. Ce n'est pas la gloire, mais cela devrait permettre de fonctionner à peu près. Quant au conseil supérieur de la pêche, ses crédits progressent de 9,41 p. 100 et ceux des agences de bassin de 7 p. 100. Evidemment, cette faible augmentation ne permettra pas aux agences de bassin de développer autant qu'il serait souhaitable une politique d'assainissement. Mais cette augmentation se répercute sur la facture d'eau. Mesdames, messieurs, suivez mon regard : l'eau fait partie des

216 articles comptant pour le calcul de l'indice du coût de la vie et le Gouvernement, cela se comprend parfaitement, est très vigilant à ce sujet.

Les dotations accordées par d'autres ministères en faveur de l'environnement passent de 1 625 000 francs à 1 683 000 francs. Cela devrait permettre un certain nombre de réalisations.

Pour le réseau d'annonce des crues, l'augmentation est substantielle : les crédits passent de 5,3 à 7,8 millions de francs, soit plus 47 p. 100. Les crues de l'année dernière ont au moins servi à faire avancer un peu les choses en ce domaine. Ce réseau d'annonce est tout à fait nécessaire car les crues peuvent être dangereuses même s'il n'y a pas eu — et heureusement — de morts l'an passé. Il est indispensable, par exemple, de mettre en place un tel système sur la Garonne.

Les crédits affectés à la protection contre les eaux augmentent de 42 p. 100, ce qui n'est pas mal, et ceux affectés à l'entretien des rivières de 13 p. 100, ce qui est bon.

La lutte contre le bruit reste la priorité des priorités, madame Neiertz, puisque les crédits augmentent de 46 p. 100. Je rappelle que, l'an dernier, ils avaient été multipliés par cinq. Nous n'en sommes pas là cette année, mais l'augmentation est cependant substantielle.

Pour la sûreté industrielle et la prévention des pollutions industrielles, l'augmentation est de 17 p. 100 : ce n'est pas mauvais et tous ces chiffres concrets nous permettront d'avancer.

En ce qui concerne la direction de la protection de la nature, une augmentation de 63 p. 100 des crédits permettra de dresser un inventaire de la faune et de la flore. Ainsi que je l'ai dit en effet, seule une connaissance scientifique plus rigoureuse permettra de mettre un terme aux guerres de religion à propos des oiseaux et d'autres sujets qui occupent périodiquement la première page des journaux.

La pêche et la chasse vont à une vitesse de croisière. Pour les parcs nationaux, il me restait une petite fairy (sourires), mais je suis en mesure de vous annoncer qu'un amendement du Gouvernement permettra un complément de crédits de paiement de 5 millions de francs.

Mme Véronique Neiertz et M. Robert de Caumont. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Les présidents de parcs, en particulier M. de Caumont, qui surveille tout cela de très près, étaient fort préoccupés, à juste titre d'ailleurs, par ce problème. La politique des parcs doit nous permettre de faire avancer les choses.

Pour les parcs nationaux, il y a eu l'année dernière 20 p. 100 d'augmentation grâce à l'intervention du F. I. Q. V.

M. Pierre Micaut. Et les parcs régionaux ? Qu'auront-ils cette année ?

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Micaut, si la langue française a un sens, un parc régional est d'abord régional et un parc national est d'abord national. L'Etat ne se désintéressera certes pas des parcs régionaux mais, dans ses efforts et dans son budget, priorité sera donnée aux parcs nationaux. Une réflexion est conduite à ce sujet sous la haute autorité de notre ami Pisani, qui est un homme plein d'imagination et d'expérience, et qui nous propose une politique nouvelle.

La recherche dispose de beaucoup d'argent, mais je n'ai plus quant à moi beaucoup de temps ! (Sourires.)

Quant au personnel, un seul emploi est créé cette année et c'est le seul point sur lequel je partagerai le pessimisme des rapporteurs. L'an dernier, d'assez nombreuses créations avaient été décidées, notamment pour les établissements classés, mais les lenteurs administratives sont telles, et le labyrinthe de la direction du personnel si redoutable que ces emplois n'ont pas tous été pourvus : il y a des concours, puis d'autres concours puis des surconcours. (Sourires.)

Créer des postes au budget de cette année et ne disposer des personnels qu'en 1990 ne m'intéresse guère et il y aurait certainement beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité en ce domaine.

La recherche n'est pas trop mal lotie, et l'administration générale a de quoi payer son loyer : vous voyez que je ne suis pas si pauvre que cela ! (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe socialiste, groupe Union pour la démocratie française.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes. Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

M. le ministre de l'environnement. Bien entendu !

M. le président. J'ai d'ailleurs apprécié, monsieur le ministre, que vous n'avez pas gaspillé votre temps. (Sourires.)

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le ministre, j'étais déjà intervenu l'an dernier sur les problèmes de la pollution du Rhin et de la Moselle par les chlorures. Vous savez que les Néerlandais se plaignent que le Rhin soit pollué à hauteur de 200 milligrammes environ par litre par des ions chlore.

Vous savez également, puisque je vous l'ai dit l'an dernier, que la pollution de la Moselle est trois fois plus importante que celle dont se plaignent les Néerlandais concernant le Rhin. Or j'ai constaté que, en un an, vous n'avez absolument rien fait pour régler le problème de la Moselle.

Cela est devenu absolument intolérable : en effet, la seule société Sollac subit chaque année un préjudice de 1 milliard de centimes et, pour l'ensemble de la sidérurgie lorraine, le préjudice est de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs chaque année en ce qui concerne les surcoûts liés à la corrosion des canalisations de refroidissement, qui sont attaquées par les ions chlore. Ainsi, une évaluation officielle d'E.D.F. chiffre à 8 milliards de centimes le surcoût d'investissement pour la centrale de Cattenom en raison des rejets de chlorures nocifs.

Monsieur le ministre, j'ai écouté les propos particulièrement intéressants que vous avez tenus tout à l'heure. Pourquoi n'avez-vous toujours rien fait, alors que votre ministère bénéficie régulièrement d'augmentations de crédits et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Pourquoi acceptez-vous sans rien faire que les Mosellans subissent un taux de pollution trois fois supérieur au seuil fixé par la Communauté européenne, trois fois supérieur à la pollution dont se plaignent les Néerlandais ?

Entendez-vous faire quelque chose ou comptez-vous ne rien faire encore pendant un an ? En particulier, envisagez-vous de faire appliquer l'arrêté préfectoral à compter du 1^{er} janvier 1983 ? A partir de cette date, en effet, des normes de pollution devront être respectées. Je souhaite que l'application de l'arrêté en question ne soit pas une nouvelle fois reportée. Les crédits que nous nous allouons chaque année justifient amplement que vous vous souciez de cette situation qui hypothèque toute l'économie de la Lorraine du Nord. Ainsi, ma circonscription a perdu cette année deux entreprises qui employaient au total 800 personnes pour la seule raison qu'elles ne pouvaient pomper dans la Moselle l'eau de refroidissement qui leur était nécessaire car l'eau de ce fleuve est trop chargée en ions corrosifs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Masson, je vous répondrai une fois de plus ce que je répète à peu près chaque mois. En effet, si vous n'êtes pas vendéen, vous faites cependant preuve d'un bel entêtement ! Ou vous êtes sourd, ou vous ne voulez pas comprendre, ou vous ne comprenez pas !

M. Jean-Louis Masson. J'attends que vous fassiez votre travail de ministre !

M. le ministre de l'environnement. Que vois-je, en effet ? Question écrite de M. Masson, le 19 octobre 1981 : pollution de la Moselle. Question écrite de M. Masson, le 30 novembre 1981 : pollution de la Moselle. Question écrite de M. Masson, le 21 décembre 1981 : pollution de la Moselle. Vous voulez sans doute gagner au concours du parlementaire le plus efficace organisé par le journal *Le Point* ! (Sourires.)

Ce n'est pas comme cela que vous y arriverez !

En ce qui concerne la Moselle, l'ancien gouvernement, que vous souteniez, a signé la convention de Bonn mais, pendant sept ans, il n'a pas été capable de la faire appliquer. J'essaie quant à moi de la faire appliquer mais je commence par le Rhin. On verra ensuite pour la Moselle. Si vous croyez qu'il n'y a pas assez de difficultés économiques comme cela en Lorraine, vous vous trompez ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Louis Masson. Mais la Moselle est polluée ! Votre réponse est scandaleuse !

M. le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Je crois que c'est à un homme heureux que je m'adresse. M. le ministre a en effet tenu à souligner tout à l'heure qu'il était particulièrement satisfait de son budget et de ses idées.

Les députés de la majorité ont beaucoup critiqué ce qui a été fait, ou plutôt ce qui n'a pas été fait, dans le passé. Mais, monsieur le ministre, vous risquez de voir ces critiques se retourner demain contre vous.

Ma question intéresse en priorité les responsables locaux. Je ne suis pas persuadé de l'efficacité qu'aura la loi de décentralisation, adoptée récemment. Mais puisqu'elle existe, eh bien, utilisons-la au mieux. J'avais déposé à cet effet des amende-

ments que le Gouvernement a refusés. Pourtant, s'il est un domaine où cette loi devrait permettre une approche plus riche des phénomènes administratifs et politiques, c'est bien celui de la protection de la nature et de l'environnement.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, d'organiser une vaste consultation appelée « états généraux de l'environnement » dont il ne ressort guère, soit dit en passant, d'applications pratiques, si ce n'est des publications tellement disparates que je ne vois pas l'utilisation qu'on pourrait en faire.

Etes-vous en mesure de nous indiquer quel sort sera réservé à certaines structures installées par vos prédécesseurs et qui visent à situer la problématique environnement-économie dans une approche régionale et locale ? Je pense notamment aux délégués régionaux de l'environnement, aux chargés de mission de l'environnement, aux bureaux départementaux de l'environnement et aux ateliers de l'environnement.

Je suppose que vous ne niez pas l'intérêt d'une telle approche, qui permettra de mettre, tout au long du processus décisionnel, un représentant de la protection de l'environnement face aux agents des structures déconcentrées des départements ministériels qu'on appelle « aménageurs ».

Monsieur le ministre, notre souci se traduit-il dans votre projet de budget ? Il s'agit là d'exigences démontrées, si j'ose dire : elles mériteraient un intérêt particulier de la part de votre ministère.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, mon intention n'est quand même pas de créer une armée de territoriaux ! Il y en a déjà pas mal, n'est-ce pas ? Personnellement, je préfère de beaucoup des commandos assez mobiles et efficaces.

Tout ce problème doit être replacé dans la perspective de la décentralisation qui marquera un changement absolument fondamental dans la politique de notre pays. Contrairement à ce que vous pensez, sans doute, ainsi que d'autres Français, je suis persuadé que les maires de France et les élus locaux, d'une manière générale, ont bien conscience des problèmes de l'environnement. Ils savent combien il est nécessaire de protéger celui-ci.

Bien sûr, sur trente-six mille maires, il y aura toujours des exceptions. Mais j'intends travailler beaucoup en liaison avec les élus locaux, en appliquant une politique des conventions, du genre de celles que j'ai amorcées. Je travaillerai avec les régions. J'ai conclu des contrats avec les villes pour la lutte contre le bruit. Je travaillerai aussi, bien entendu, avec les préfets, commissaires de la République et avec les délégués régionaux à l'environnement.

Mais un délégué régional à l'environnement, assisté de services relativement légers, s'il est très utile, ne suffit pas. C'est vraiment avec les élus, dans le cadre d'une politique contractuelle, qu'il nous faudra agir. Un renforcement de l'appareil législatif sera nécessaire car toutes les libertés, y compris les libertés locales, s'exercent dans un certain cadre. En face de ces libertés nouvelles, il faut poser certaines règles.

Ce sera l'objet, par exemple, de la transformation de la directive concernant le littoral en loi sur le littoral. La directive sur la montagne deviendra une loi sur la montagne. Je n'oublie pas d'autres textes qui sont à l'étude, par exemple la charte de l'environnement qui procède en partie de la consultation des associations — les Etats généraux de l'environnement —, des conseils généraux et des conseils régionaux. Je pense aussi à d'autres réformes, en particulier à celle de l'enquête publique.

Je vois votre signe : l'argent ? Oh, certes ! Là non plus, il n'y aura pas de miracle ! Mais l'argent des collectivités locales, ou l'argent de l'Etat, c'est toujours celui du contribuable.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le ministre, ma question a trait aux actions qu'engagent les fonctionnaires de votre ministère pour faire respecter la législation relative à la pollution de l'air.

En ce qui concerne la pollution des rivières, l'efficacité de vos services et votre efficacité personnelle ne sont pas extraordinaires, j'ai déjà pu le constater. Pour la pollution de l'air, mes constatations sont à peu près identiques. Plusieurs habitants de ma circonscription ont d'ailleurs formulé les mêmes.

En effet, à Metz nous avons une usine d'incinération des ordures ménagères qui pulvérise vraiment tous les records de pollution : celle-ci dépasse le double des normes fixées par un arrêté portant déjà dérogation à la norme nationale, et autorisant donc une pollution supplémentaire. Or, régulièrement, nous écrivons à vos services pour leur demander des contrôles, et les résultats des mesures.

On nous répond par une belle lettre pour nous signaler que les résultats dépassent le seuil acceptable et qu'une étude sera lancée pour voir ce qui peut être fait. Depuis très longtemps, vos services étudient une solution. Ils envisagent ce qu'ils

peuvent demander au Sivom, qui gère l'usine d'incinération, et à la municipalité. En fait, rien n'est jamais fait.

A quoi servent vos services ? Je me le demande. Sont-ils là seulement pour constater que les arrêtés de réglementation sont enfreints ? Sont-ils là pour imposer, d'une manière ou d'une autre, le respect des règles ? Si l'on fait des arrêtés qui ne sont pas respectés, à quoi peuvent-ils bien servir !

Déjà s'agissant de la pollution de la Moselle, vous m'avez dit que l'on accordait des dérogations, et qu'il y avait des sursis pour l'application des arrêtés. Dans le cas présent, il existe des arrêtés applicables, mais ils ne sont pas appliqués. Tous les mois, ou tous les deux mois, quand on fait une mesure, on constate gentiment que les normes ne sont pas respectées, dans des proportions allant parfois jusqu'au double, alors même que l'arrêté est déjà dérogatoire par rapport aux normes nationales.

Monsieur le ministre, que font vos services dans les cas du même genre — j'ai cité un cas particulier, mais je suis sûr qu'il se renouvelle ailleurs ? Que font vos services après avoir constaté plusieurs fois que les normes de pollution, qu'il s'agisse de l'air ou de l'eau, sont loin d'être respectées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Masson, mes services font ce qu'ils doivent faire, dans un domaine particulièrement difficile pour tout le monde, pour les élus locaux, pour le service des établissements classés et quelquefois pour les industriels.

Moi aussi je suis maire d'une ville où il y a des fumées. Et je suis en plus le ministre de l'environnement ! Les citoyens me disent que ces fumées doivent disparaître.

Je leur réponds que je suis d'accord, mais en leur demandant aussi s'il faut fermer l'usine ! Les choses ne sont pas si simples. De là à fermer des usines... Quand il le faut, on le fait.

Vous me demandez de fermer cette usine de Metz ? Prenez-en la responsabilité. On verra ce qu'il faut faire. En tout cas, vous me paraissez bien léger. Je ne sais pas si vous serez maire de Metz un jour, mais il vous faudra être plus prudent.

M. Jean-Louis Masson. Ce n'est pas une réponse !

M. Serge Charles. En effet, c'est scandaleux !

M. Jean-Louis Masson. A quoi servent les arrêtés dans ces conditions, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Le Gouvernement semble avoir pris conscience qu'un pays en proie à la crise économique comme le nôtre ne saurait se permettre de priver son potentiel industriel de l'axe électronucléaire.

Du moins, telle est l'impression — je l'ai vue délibérément optimiste — donnée par les hésitations du Gouvernement en la matière. Elles ont suivi les affirmations de la plupart des membres du parti socialiste lors de la campagne électorale de 1981 ; ils étaient farouchement hostiles à ce programme électronucléaire.

Bref, le Gouvernement que vous représentez, monsieur le ministre, a pris conscience, nous voulons le croire, des réalités de notre politique énergétique. Au-delà de ses affirmations démagogiques un peu antérieures, il s'engage désormais dans une politique réaliste et volontariste.

Mais, dès lors, se posent de nouveau avec acuité les difficiles questions de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Or, même si votre ministère n'est pas investi, par les textes en vigueur, d'un pouvoir de décision ou de veto dans le cadre de la procédure de création d'installations nucléaires, il n'en reste pas moins que vous avez un rôle essentiel à jouer dans la préparation des textes destinés à adapter ces procédures aux exigences nouvelles de la protection de l'environnement.

A ce titre, je souhaiterais vous interroger sur les suites que vous comptez donner au rapport « énergie et démographie » publié à l'instigation de votre collègue, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie.

Pourriez-vous nous indiquer notamment dans quels délais le Gouvernement que vous représentez proposera une réforme des procédures d'enquête publique — réforme plus élaborée que la dernière circulaire du Premier ministre relative à cette question ?

Comptez-vous instaurer dans notre droit public une procédure d'audition publique analogue à celle qui existe outre-Atlantique sous le nom de *hearing*.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Charles.

M. Serge Charles. Je termine, monsieur le président.

Enfin, pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, votre sentiment sur la nécessité d'une réforme de la procédure des

études d'impact quant au régime de sa publicité et à son champ d'application ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous avez posé votre question avec courtoisie, et je voudrais vous répondre complètement. Mais, reconnaissez-le, le sujet est si vaste qu'il est difficile de le faire dans le cadre de la procédure des questions.

Effectivement, une de mes premières préoccupations est de développer l'information du public, parce que cette information me semble être la condition du dialogue et donc d'une amélioration des rapports démocratiques dans ce pays. Je l'ai déclaré dans mon exposé.

Sur la réforme de l'enquête publique, un groupe d'étude a travaillé, sous l'autorité d'un conseiller d'Etat éminent, M. Fougère. Nous nous orientons globalement, mais les arbitrages interministériels n'ont pas encore eu lieu, vers une extension du champ de l'enquête publique, au-delà de la simple déclaration d'utilité publique qu'est la procédure préalable à l'expropriation, à toutes les affaires, à peu près, qui donnent lieu à une étude d'impact. Il y aura aussi une modification des conditions de l'enquête, en particulier pour la communication et la publicité du dossier. Nous aurons aussi une évolution en ce qui concerne les modalités de la désignation du commissaire enquêteur, de son indépendance et la possibilité pour le ministre de l'environnement d'« évoquer » les dossiers difficiles.

Il s'agit simplement des orientations, mais je tenais quand même, puisque vous m'avez posé la question, à vous indiquer dans quelle direction nous avançons. Bien entendu cela sera soumis aux arbitrages interministériels et au vote du Parlement qui est souverain, puisqu'il s'agit du domaine législatif.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du rassemblement pour la République.

Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, le Gouvernement a relancé les études relatives à l'aménagement du bassin de la Loire.

Les réunions tenues récemment à Roanne, puis à Orléans ont permis d'avancer vers la constitution d'un maître d'ouvrage pour les barrages nécessaires au soutien des étiages et à la protection contre les inondations. Elles ont également entraîné une progression vers la mise en œuvre d'un programme intégré d'aménagement et de développement économique.

Mais, il ne faut pas se le cacher, l'amélioration notable de la protection contre les crues qui résultera de la construction des barrages et des levées risque de provoquer un développement difficile à contrôler des constructions et, par conséquent, un « mitage » des sites. Votre ministère participe, monsieur le ministre, au financement des barrages. Mais il lui revient également, me semble-t-il, de s'assurer de la préservation des sites, face aux risques nouveaux qui les menacent.

A cette fin, l'aménagement économique, urbanistique et touristique du Val-de-Loire doit prendre en compte la nécessité absolue de sauvegarder les sites et l'environnement et tirer partie des spécificités de ce dernier. Cela suppose, me semble-t-il, une forme de protection active plutôt que répressive, misant sur une véritable pédagogie de l'environnement, avec le concours des associations. D'ailleurs la répression en la matière n'aurait sans doute que bien peu d'utilité.

Quelles sont, monsieur le ministre, vos intentions à cet égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre question m'apparaît tout à fait judicieuse.

Vous connaissez le rapport Chapon sur la protection et l'aménagement de la Loire, de manière à ériger les crues et à pouvoir renvoyer de l'eau en période d'étiage, afin de lutter contre la pollution. Mais les grands travaux, si nécessaires, sont très « traumatisants » pour les paysages. Les plus grandes précautions doivent être prises, quant à la localisation exacte des barrages, quant aux techniques à utiliser, sans oublier les opérations paysagères qui doivent accompagner ces constructions. Tout cela fait l'objet des études d'impact tout à fait indispensables.

Pour ce qui me concerne, je ne vois que des avantages à ce qu'un dialogue très large s'ouvre entre les maîtres d'ouvrages, les collectivités locales, les associations de protecteurs de la nature et les responsables du tourisme, voire de l'action culturelle. C'est une très grande ambition pour notre génération que d'aménager les grands fleuves. Encore ne faut-il pas, sous prétexte de les aménager, les détruire dans leur nature profonde ! Le Val-de-Loire, c'est quand même quelque chose pour

toute la France. Sa conservation est essentielle pour tous les Français.

Je ne peux que vous remercier de votre question.

M. le président. La parole est à M. Pénicaud.

M. Jean-Pierre Pénicaud. Monsieur le ministre, ma question concerne la pratique de la chasse, plus particulièrement le problème de son contrôle et de son acceptation.

Le groupe parlementaire socialiste avait déposé, durant la précédente législature, une proposition de loi n° 1006 tendant à créer un corps autonome de police de la nature rattaché à l'office national de la chasse.

Cette proposition a été défendue par le candidat François Mitterrand. Vous avez indiqué vous-même que des groupes de travail se constitueraient pour étudier cette éventualité.

Sans doute le temps de traduire ce changement en dispositions budgétaires n'est-il pas encore venu, mais je veux insister auprès de vous sur la nécessité, pour ne pas dire l'urgence, qu'il y a à intervenir dans le domaine de la surveillance afin d'introduire, à cette occasion, un élément d'arbitrage nécessaire entre chasseurs et écologistes dont l'opposition tend quelque peu à dégénérer en affrontement.

Je dis urgence, monsieur le ministre, parce que les chasseurs, dont je pense être l'interprète, comprennent de plus en plus mal qu'ils puissent être tenus pour responsables de la disparition de telle ou telle espèce, pas plus qu'ils ne supportent d'être mis au banc des accusés parce que prétendument coupables de pratiques cruelles.

Voici un exemple de situation mal vécue. Il y a un an, dans des circonstances analogues, vous m'avez fait part de votre volonté d'assurer le maintien des chasses traditionnelles dans la mesure où celles-ci ne porteraient pas atteinte aux espèces menacées de disparition.

Aujourd'hui, et je fais tout particulièrement référence à vos indications relatives à l'autorisation de chasser l'alouette des champs dans six départements du Sud-Ouest, il est fait état de ce que cette pratique traditionnelle « ne pourra plus être admise qu'à titre transitoire » dans la perspective de son « extinction ».

En clair, si cette chasse est ainsi condamnée à disparaître, c'est qu'on la tient maintenant — au vu de quoi ? — pour condamnable !

Or, monsieur le ministre, les chasseurs pratiquant leur chasse traditionnelle savent parfaitement que ce n'est pas cette pratique ancienne qui a détruit l'équilibre d'un milieu qui est le leur et auquel ils tiennent plus que n'importe quel autre défenseur de la nature.

Il y a de mauvais chasseurs, c'est vrai, et il convient que ceux-ci soient découverts et très sévèrement condamnés; de même, les plans de chasse doivent faire l'objet des contrôles les plus rigoureux, tant au niveau de leur élaboration qu'à celui de leur exécution.

La création d'une police nationale de la nature, rattachée à l'O.N.C., peut être l'occasion de redéfinir clairement le rôle des chasseurs, et de démontrer que la défense du milieu naturel est autant l'affaire des chasseurs que celle des écologistes. Les uns et les autres devraient enfin prendre conscience que leurs intérêts étant les mêmes, leurs actions doivent être communes.

Sur cette question, je serais très heureux d'entendre votre point de vue.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Eh bien ! monsieur Pénicaud, vous avez posé pas mal de questions ! Et elles ne sont pas très faciles !

Les garde-chasse d'abord : il est certain que ce métier est appelé à évoluer. Dans un monde où tout change, ces professions aussi évolueront. Dans quel sens ? Là, des difficultés se présentent, parce que les présidents des fédérations de chasse n'ont peut-être pas le même point de vue que les syndicats de garde-chasse. Alors, le dialogue s'ouvrira. Nous verrons bien ce qui en sortira. Mais les discussions risquent d'être assez laborieuses ! Les problèmes de la garderie, en particulier, sont au moins aussi compliqués que ceux de la chasse en général !

La chasse traditionnelle : sur ce point, je devrais être considéré comme un ministre relativement rassurant, quoique je ne mérite nullement les expressions dont on me gratifie dans certains journaux : « Eichmann des passereaux du Sud-Ouest. » Que suis-je ? J'ai moi-même été traité de plusieurs noms d'oiseau, ce qui ne me gêne nullement.

Mais je suis aussi le ministre de la protection de la nature, et je suis chargé de protéger la faune sauvage. Par là-même, je protège la chasse, car le jour où il n'y aura plus de faune sauvage, eh bien, il n'y aura plus de chasse, tout simplement parce qu'il n'y aura plus de gibier ! Ma démarche tend à développer la connaissance scientifique de ces milieux : les stocks,

d'abord, pour déterminer les prélèvements possibles et, à partir de là, mettre un terme à cette guerre de religion qui se rallume périodiquement, notamment à propos des chasses dites traditionnelles, par exemple les chasses de printemps.

Monsieur Pénicaud, je suis un homme de terrain. Pour moi, la vraie chasse traditionnelle est la chasse aux lapins de garenne. Si l'on arrivait à réintroduire des lapins, en nombre contrôlé, la chasse serait à terme sauvée. Mais il y a les agriculteurs. Ils doivent être pris en considération pour éviter que ne surgisse une nouvelle difficulté. Il reste que le lapin de garenne sauverait la chasse.

Bien sûr, il y a la myxomatose. Mais, même si je ne dispose pas de beaucoup d'argent, j'ai l'intention de consacrer pour la première fois environ 500 000 francs par an pendant cinq ans pour tenter de venir à bout de la myxomatose. C'est techniquement, scientifiquement, probablement possible. Je crois que cela serait déterminant.

M. Serge Charles. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Après tout, mieux vaut tuer un lapin qu'un malheureux oiseau qui va nidifier au printemps !

M. Serge Charles. Tout à fait d'accord !

M. le président. La parole est à M. Pistre.

M. Charles Pistre. Monsieur le ministre, dans le document de présentation de votre budget, vous indiquez, pour ce qui concerne l'eau, que vous souhaitez poursuivre l'effort de reconquête de la qualité des eaux par l'élimination des pollutions provenant des collectivités locales et des industries.

Il est vrai que les premières ont consenti un effort important et que les stations d'épuration se sont multipliées, même si elles ne sont pas encore en nombre suffisant. De même, on a vu apparaître les stations de lagunage, importantes dans la mesure où elles sont relativement peu complexes et peu coûteuses, donc adaptées à de petites collectivités locales.

Mais, il faut bien le reconnaître, les contrats de branche signés il y a quelques années avec les industriels ont donné des résultats décevants, parfois même pas de résultats du tout. Ainsi l'Agout et le Thoré, qui demeurent malheureusement parmi les rivières les plus polluées de France, bien qu'un contrat ait été signé avec les mégissiers.

C'est vrai que de multiples raisons expliquent cet état de fait. Il y a évidemment la crise, le fait que les industriels ne veulent pas, ou ne peuvent pas investir : c'est vrai que cela coûte cher. C'est vrai aussi qu'on utilise de plus en plus de produits chimiques de traitement, avec des normes de plus en plus importantes, et dans des quantités de plus en plus grandes ; il y a aussi, il faut bien le dire, le fait que certains chefs d'entreprise montrent peu d'intérêt pour ces problèmes, qu'ils ne perçoivent parfois que comme des facteurs de dépenses superflues ou des contraintes insupportables.

Vous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, que la volonté, la bonne volonté étaient déterminantes, j'en suis persuadé. Cependant, je crois qu'il faut aller peut-être un peu plus loin, et je souhaiterais, en particulier, savoir ce que sont et ce que seront les contrats de rivières, et comment on peut espérer que, avec l'appui des collectivités locales, et ce que j'appellerai « l'engagement des pollueurs », des progrès pourront être rapidement réalisés.

Je voudrais compléter cette première question — ou plutôt cette première partie de question — par une autre concernant la pollution d'origine agricole. En effet, la Communauté économique européenne vient de fixer la teneur maximale admissible en nitrates. Or des communes ont déjà des eaux potables qui dépassent ce seuil. Que peut-on faire pour les aider à remédier à une situation dont elles ne sont pas responsables, mais qui les met ou qui les mettra en contravention avec la loi, et qui, par là-même, peut ou pourra les rendre vulnérables aux critiques de consommateurs inquiets, parfois de bonne foi, j'ajouterais : parfois de moins bonne foi.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Vous aussi, monsieur Pistre, vous me posez en réalité trois questions.

D'abord, les contrats de branche. Il est certain que les résultats n'ont pas été partout les mêmes. Dans certains secteurs, on a réussi à faire reculer la pollution de quelque 50 p. 100. C'est le cas pour les matières oxydables, pour les matières toxiques ; dans d'autres cas — par exemple pour les mégissières — les résultats sont beaucoup plus limités, mais vous savez comme moi que c'est un secteur qui connaît incontestablement de graves difficultés.

Les contrats de rivière sont une procédure à laquelle je suis personnellement très attaché. Ils devraient nous permettre, à côté du programme Grands fleuves et des effets qu'aura certainement la loi concernant la pêche sur les petites rivières et sur la gestion du milieu, de régler un certain nombre de problèmes.

Vous savez comment cela se passe. Une incitation est donnée aux collectivités locales par le ministère de l'environnement, en gros 10 p. 100. Ce n'est pas énorme mais c'est une incitation ; cela lance la mécanique et, avec l'intervention des agences de bassin, on arrive à des résultats substantiels. J'ai beaucoup de candidatures dans ce domaine. Je pense que l'on va être en mesure de signer une vingtaine de contrats de rivière dans l'année qui vient, ce qui n'est pas encore, c'est vrai, suffisant mais devrait permettre d'avancer.

Le problème des nitrates est beaucoup plus compliqué, vous le savez, parce que chaque agriculteur utilise des engrais. On en gros 10 p. 100. Ce n'est pas énorme mais c'est une incitation ; ne peut pas le lui reprocher. Peut-être faudrait-il faire en sorte qu'à long terme il les utilise mieux, et mettre en place un système qui, en cas d'orage, de pluie, draine les nitrates avant que les plantes n'aient pu les absorber. Sur ce point, le rapport Hélin, du nom de son auteur, ingénieur général, est très complet et comporte un certain nombre de propositions.

Pour l'instant, il convient d'organiser des périmètres de protection des captages et d'entreprendre une action sur les captages eux-mêmes en les approfondissant. Un crédit de 32 millions de francs figure à cet effet dans le budget du ministère de l'agriculture, et un amendement déposé par le Gouvernement tend à augmenter les crédits de paiement de 5 millions de francs. Le problème est très difficile à régler parce que 3 millions d'agriculteurs utilisent des engrais, et qu'on ne peut pas leur expliquer qu'il ne faut pas le faire. A terme, en tout cas, cette pratique menace les nappes phréatiques.

De même, il faudra s'occuper très sérieusement des phosphates et des lessives. Là non plus, la question n'est pas simple. J'en ai pris conscience notamment en visitant l'autre jour à Thonon-les-Bains le lac Léman et une section de « déphosphatation ». J'ai parlé tout à l'heure de tous les problèmes d'assainissement de l'eau. S'il faut, en plus, se payer des unités de « dénitrication », de « déphosphatation », de je ne sais quoi encore, je ne sais où l'on trouvera l'argent.

M. le président. La parole est à M. Durupt.

M. Job Durupt. S'il est un ministère à propos duquel on peut évoquer par de nombreux exemples l'héritage, c'est bien le vôtre. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Aussi les députés de droite oui, aujourd'hui, apparaissent comme très sensibilisés par la pollution devraient-ils, si j'ose dire, dépolluer d'abord devant leur porte. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Depuis plus de vingt ans, nous avons connu la politique du laisser-faire. Ne rechercher dans ce projet de budget que les ombres montre le peu d'empressement à admettre la lumière. Nous ne pouvons quant à nous gommer la volonté politique de changement qui apparaît.

Ma question, monsieur le ministre, concerne deux points complémentaires, les études d'impact et les enquêtes publiques.

Pour nous, il n'est pas pensable d'accepter, par l'utilisation d'une procédure dépassée, de continuer à jouer une comédie — celle du faire semblant — de laisser croire à une concertation, de créer les conditions de non-participation et ainsi de mettre sa conscience à l'aise sous prétexte que les règles de l'art ont été respectées.

A ce jour, la méthode utilisée aboutit à une opposition entre partenaires, entre citoyens dont les intérêts devraient en toute logique se conjuguer : défense d'un site face aux industriels fermeture d'une entreprise qui pollue air et eau, manifestation d'opposition au lancement de telle ou telle opération reconnue par ailleurs d'utilité publique, etc.

Cela provient, je le crois, du fait que la procédure actuelle n'est pas appropriée à une réelle concertation, à une réelle collaboration, à une réelle participation des citoyens.

L'étude d'impact n'est aujourd'hui qu'un justificatif qui accompagne un projet. L'outil n'est pas adapté, n'atteint pas son but. Il ne prépare certainement pas les citoyens à prendre leurs responsabilités lors de l'enquête publique.

L'environnement, le cadre de vie sont pourtant l'affaire de tous. C'est l'exemple le plus concret d'une solidarité subie, alors que nous désirons la rendre volontaire.

J'aimerais connaître, monsieur le ministre, quelles sont, grâce à votre projet de budget, les actions que vous comptez mener pour permettre à tous les partenaires — maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, syndicats, associations, élus — d'être parties prenantes dans l'élaboration de l'étude d'impact afin que les

solutions proposées dans le cadre de l'aménagement de l'environnement soit l'affaire de tous, la chose commune aboutissant tout naturellement à l'enquête publique.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, en répondant à l'un de vos collègues, j'ai donné les principales orientations qui devraient faire l'objet d'une communication au conseil des ministres.

Après les arbitrages nécessaires, une modification des procédures pourra intervenir. L'étude d'impact est un problème un peu plus compliqué. Trop souvent, elle est une pièce du dossier, un justificatif, comme un bulletin de naissance dans un dossier de demande de pension, c'est vrai, encore que, à l'évidence, elle représente quand même un progrès et qu'elle répond à un besoin, pourquoi le contester ?

Mais il conviendrait certainement que les études soient plus approfondies, plus sérieuses et, en tout cas, communiquées aux intéressés. D'ailleurs, la réforme que nous voulons faire prévoit l'obligation pour l'étude d'impact de figurer au dossier et la possibilité, pour le commissaire enquêteur, de demander une nouvelle étude ou de s'adresser au ministre de l'environnement pour qu'il la refasse si elle se révèle insuffisante par ses dimensions ou par la manière dont elle traite les problèmes.

La publicité des études d'impact me paraît donc indispensable. Mais si nous voulons exiger qu'elles soient très approfondies, très sérieuses, il faudra probablement limiter le champ dans lequel elles seront obligatoires. C'est cela, le problème. Un dossier vraiment très « serré », qui comporte toutes garanties et fasse l'objet d'une publicité convenable, coûte cher. Il ne faut pas s'y tromper.

Informier le public, faire des documents lisibles, ce n'est pas une chose simple. C'est, en tout cas, dans ce sens qu'il faut aller, même s'il y a l'héritage et des habitudes qu'il faut en effet combattre, encore que je refuse toujours, en matière politique, ce terme d'« héritage », car ce qui caractérise une succession, c'est qu'elle peut s'accepter sous bénéfice d'inventaire, alors que, là, il a bien fallu accepter les choses comme elles étaient et telles qu'on nous les a laissées, pour les changer.

M. Serge Charles. On vous a laissé quelque chose, quand même !

M. le président. La parole est à M. Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre, parmi les multiples problèmes engendrés par les déchets, c'est à la revalorisation et au recyclage des vieux papiers et à la collecte des déchets hospitaliers que je consacre cette question.

Depuis 1979, l'agence nationale pour la récupération des déchets a mis en œuvre un programme d'utilisation des vieux papiers et de promotion du papier recyclé, ce qui s'est traduit par une augmentation de 13 p. 100 de cette activité. Mais la France se situe cependant loin derrière d'autres États comparables d'Europe, comme la République fédérale d'Allemagne ou le Royaume-Uni.

Nous sommes tous conscients, dans cette assemblée, de l'intérêt économique de ce recyclage qui diminue l'importation de fibres de bois et économise l'énergie, en même temps que nous mesurons son caractère positif pour une économie des massifs forestiers, qui subissent une exploitation souvent par trop intensive.

Un programme industriel pour le papier carton s'élabore actuellement. Le désencrage est un maillon essentiel pour le recyclage du papier, et je crois savoir qu'une seule usine existe en France et qu'elle se situe en Alsace.

Votre ministère intervient-il dans l'élaboration de ce plan industriel et particulièrement au niveau du recyclage ? Une usine de désencrage plus accessible au marché est-elle prévue ?

Cette installation permettrait d'ajouter une activité nouvelle dans un secteur qui connaît des difficultés importantes, notamment en Haute-Normandie, avec les établissements Chapelle-Darblay.

Le second volet de ma question porte sur la collecte des déchets des établissements hospitaliers.

Il semble qu'un nombre relativement important de ces établissements ne possède pas d'incinérateur. Les déchets, surtout ceux d'origine médicale, se trouvent ainsi collectés par les services municipaux sans aucune précaution particulière. Une commission du conseil départemental d'hygiène de Seine-Maritime a déjà travaillé sur ce sujet.

Le ministère de l'environnement, en liaison avec celui de la santé, peut-il apporter une réponse à cet état de fait qui peut se révéler dangereux pour la santé publique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'ai été, comme maire, l'un des premiers chiffonniers et récupérateurs de papiers de France.

Je devais trouver de l'or dans les poubelles ; j'ai trouvé aussi quelques déboires, en raison de l'organisation même de notre marché et de l'insuffisance des structures de désenclavement en France, qui, si elles étaient améliorées, permettraient de fabriquer du papier journal.

Actuellement, 36 p. 100 de vieux papiers approvisionnent la papeterie française, alors qu'en République fédérale d'Allemagne le pourcentage est de 43 p. 100 et en Grande-Bretagne de 52 p. 100. C'est très dommage, car l'utilisation de vieux papiers représente une économie de devises et d'énergie.

J'ai invité les régions à préparer des programmes de valorisation des déchets. J'ai également, sous l'autorité du Premier ministre, envoyé une lettre aux différentes administrations pour demander qu'on utilise du papier recyclé. Je me suis moi-même efforcé de donner l'exemple. Vous pouvez constater que tous les imprimés de mon ministère, en tout cas les lettres que je signe, ont pour support du papier recyclé.

J'ai même demandé qu'il en soit ainsi à l'Assemblée nationale et au Sénat.

On m'a répondu que le papier était récupéré. J'en remercie les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Mais enfin dans les papiers que je vois, les amendements, par exemple, il y a peut-être du papier recyclé, mais pas seulement. Il y a des progrès à faire, dans ce domaine. (Sourires.) Au ministère de l'environnement, en tout cas, on donne l'exemple.

Reste le problème du désenclavement pour faire du papier journal. C'est là que le pas substantiel pourrait être franchi, et nous retrouvons cette affaire compliquée de la Chapelle-d'Arblay, qui suppose un investissement assez important et sur lequel le ministère de l'industrie s'est penché. Espérons que cela aura un résultat favorable.

On a parlé des hôpitaux. Ah ! les déchets des hôpitaux ! Il y a là un problème difficile qu'on peut aborder de différentes façons. Mes services ont fait des études et, en liaison avec le ministère de la santé, envoyé un guide technique à tous les directeurs d'hôpitaux.

La plupart des établissements ont des incinérateurs. Mais qu'est-ce qu'il en sort ? Tout cela mérite d'être examiné d'un peu plus près car le problème rejoint celui du traitement des déchets industriels, dont je souhaite qu'il soit étudié plus sérieusement que jusqu'à présent.

Je suis frappé de constater qu'on a mis en place tout un système pour l'élimination des déchets des ménages. La taxe sur les ordures ménagères permet d'assurer le financement de la collecte et du traitement. Il n'en est rien en ce qui concerne les déchets industriels ou les déchets d'établissements publics importants, comme les hôpitaux, en tout cas les grands hôpitaux, qui sont comparables à de grandes entreprises et où les choses sont traitées beaucoup trop au coup par coup. Il serait tout à fait souhaitable de se donner les moyens de traiter les déchets dangereux. Nous le faisons déjà pour les déchets très dangereux.

Là aussi, j'ai prescrit un inventaire car je ne voudrais pas qu'à notre tour nous ayons un Seveso. Des précautions sont prises, mais il faut aller plus loin car beaucoup reste à faire.

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, une nouvelle politique des parcs nationaux va être mise en œuvre.

Elle s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation sur la politique de la montagne dont l'auto-développement est le maître mot. Comme cinq des six parcs nationaux sont situés en zone de montagne, il semble évident que ces parcs ont vocation à devenir de véritables zones témoins. C'est dire que la politique des parcs restera à un double titre une responsabilité de l'État et qu'il n'est pas question que celui-ci se désengage, comme vous l'avez rappelé au parc national des Écrins. Vous avez bien voulu, faisant écho à notre attente, nous le confirmer à l'instant et assortir cette confirmation d'un engagement concret sur les moyens financiers, ce dont nous vous remercions.

Vous avez, par ailleurs, et nous étions nombreux à le souhaiter, affirmé votre conviction que le maintien et l'installation des jeunes dans les fonds de vallée, c'est-à-dire le développement économique maîtrisé, étaient l'une des conditions essentielles de la sauvegarde des milieux naturels.

Jouant le jeu de la décentralisation, vous avez également envisagé une coopération plus étroite entre les parcs, les collectivités territoriales — régions, départements et communes — et les activités économiques de la zone périphérique dans le cadre de syndicats mixtes qui pourraient d'ailleurs, à notre avis, bénéficier d'une part de la dotation globale d'équipement prélevée sur votre ministère et de contrats avec l'État.

Devant ces perspectives nouvelles, certains, parmi les défenseurs de la nature et les personnels des parcs, ont pourtant une réaction d'inquiétude que rien ne justifie, à mon sens, si ce n'est quelques phrases rapidement extraites de leur contexte et abusivement sollicitées.

J'aimerais, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat budgétaire vous apaisiez ces craintes en réaffirmant votre fidélité aux objectifs de protection et votre conviction qu'ils seront mieux atteints avec une population jeune vivant de son travail que dans des zones tantôt désertifiées, tantôt saturées par la vague touristique.

Pouvez-vous également nous dire comment vous aiderez le personnel des parcs à se préparer à des responsabilités accrues et à l'enrichissement de ces tâches en leur assurant un statut plus stable et une formation plus approfondie ?

Le budget pour 1983 vous permettra-t-il, notamment, d'amorcer la création du centre de formation nationale des gestionnaires de milieu naturel que vous avez projeté d'installer à Vallouise, en liaison avec le centre européen d'écologie alpine et le centre européen d'initiation à l'environnement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur de Caumont, vous êtes un éminent spécialiste de parcs et vous me posez des questions à propos desquelles je souhaite, bien entendu, pouvoir vous rassurer, tout en pensant que vous n'êtes pas celui qui doit être le plus rassuré.

Vous savez, c'est ainsi, c'est l'époque qui le veut : tout le monde demande le changement et, dès que l'on veut bouger un pion, chacun commence par s'inquiéter, dans la plupart des cas sans raison autre que, quelquefois, un intérêt politique. Cela existe. J'espère que ce n'est pas le cas en la circonstance.

Comme vous le savez, les parcs ayant quinze ans, il faut essayer de faire le point. J'ai donc réuni un groupe de travail composé de gens dont on peut être sûr qu'ils sont fort bien intentionnés et que leur expérience est très grande : présidents de parc — vous l'êtes vous-même, monsieur de Caumont — directeurs de parc, élus locaux.

J'ai dit et je maintiens que si un parc est, bien sûr, un moyen de conserver nos espaces naturels — c'est même sa raison d'être — il ne faut pas oublier pour autant que conserver les choses c'est aussi les faire vivre, c'est assurer une certaine présence de l'homme, plus importante évidemment dans les zones périphériques des parcs que dans le noyau dur des parcs, c'est-à-dire dans ce que l'on appelle le sanctuaire.

Une réflexion doit être conduite, à partir de laquelle nous pourrions dégager un certain nombre de moyens nouveaux s'il s'avère qu'ils s'imposent ; je pense d'ailleurs qu'ils s'imposeront parce qu'on ne fera pas évoluer les choses sans mettre en œuvre certains moyens, y compris humains. C'est pourquoi, comme vous, j'attache toujours une extrême importance aux problèmes de formation des personnels ainsi qu'à l'évolution des esprits de ceux qui habitent où se trouvent les parcs.

J'ai d'ailleurs constaté, lorsque j'ai visité les parcs, que leur intégration à la réalité locale était bonne dans certains cas, alors qu'elle posait encore des problèmes dans d'autres secteurs. Il faudra essayer de surmonter de telles difficultés. Nous examinerons plus à fond cette question au sein du groupe d'études dont vous êtes, monsieur le député, un membre éminent et qualifié, ainsi, probablement, qu'au cours d'une réunion particulière qui rassemblera tous les gens directement concernés par les parcs. Nous aurons même peut-être à en débattre au Parlement, ne serait-ce que pour le prochain budget.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe socialiste.

Nous en arrivons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, ma question porte sur la protection des espaces naturels.

Vous avez tout à l'heure fait un panégyrique de la décentralisation ; mais ne pensez-vous pas que l'extension des pouvoirs des maires en matière d'urbanisme risque de porter atteinte à la protection des espaces naturels qui subsistent, aux alentours des villes en particulier ?

A partir du moment où un terrain à bâtir vaut, dans certains cas, cent fois plus qu'un terrain non constructible — tel est le cas par exemple dans la vallée de Chevreuse — comment comptez-vous contenir, à l'avenir, la pression de la spéculation et quels sont les garde-fous que vous espérez pouvoir mettre en place pour éviter un dépeçage de tous les espaces verts urbains ou péri-urbains ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, nous disposons d'un arsenal non négligeable pour éviter les débordements même si, évidemment, nous ne pouvons avoir l'assurance de tous les empêcher.

La première arme, qui me paraît fondamentale, est le plan d'occupation des sols qui doit faire l'objet d'une enquête publique, laquelle se déroulera désormais selon de nouvelles modalités.

Pour les cas où existent des situations particulières, qui justifient des mesures de protection spécifiques nous disposons d'autres procédures de classement — au titre des sites ou des réserves naturelles par exemple — qui permettent au ministère de l'environnement d'intervenir directement. De ce point de vue, rien ne sera changé et nous pourrions nous opposer aux maires qui seraient tentés de commettre des abus. Cependant, je le répète, je suis beaucoup moins pessimiste que vous ; je fais très largement confiance aux élus locaux, tout simplement parce qu'il y a une prise de conscience collective de l'importance des problèmes de l'environnement. Certes ce domaine a été négligé pendant des années, mais on constate maintenant un retour de balancier à telle enseigne qu'après avoir été dans une période où l'on a pu faire n'importe quoi, n'importe où, nous entrerions dans une phase où l'on ne pourrait rien faire nulle part. Il convient donc, en la matière, de parvenir à un juste équilibre.

Si, avec les outils dont nous disposons — plans d'occupation des sols, classements au titre des sites ou des réserves naturelles, directives littoral et montagne, qui seront bientôt transformées en lois, nouvelles modalités de l'enquête publique — on fait preuve d'un peu de volonté politique et d'autorité quand c'est nécessaire, eh bien ! on pourra éviter que des dégâts irréparables ne soient commis.

Il subsiste néanmoins — il faut le savoir — un problème difficile qui dépasse mes compétences actuelles. Je suis en effet toujours très frappé des remises en cause permanentes des plans d'occupation des sols. En effet, comme vous le faisiez remarquer, dans les villes, dans les périphéries des villes ou dans les zones touristiques, les terrains ont une telle valeur que la tentation est toujours grande, au bout de cinq ans, de demander une révision du plan d'occupation des sols. Il y a évidemment quelque chose de très artificiel dans notre réglementation d'urbanisme, car il suffit de tracer un trait pour que les terrains valent d'un côté 5 francs le mètre carré et, de l'autre côté, 250 francs ! Tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen pour compenser la plus-value que l'on attribue ainsi artificiellement, souvent par la réalisation d'investissements collectifs, en indemnifiant, en quelque sorte, ceux que l'on empêche de construire dans l'intérêt général, nous rencontrerons toujours des difficultés.

Un début de compensation a été mis en place par la loi d'orientation foncière qui permet de faire payer certains équipements collectifs aux promoteurs. Mais on n'a pas suffisamment avancé dans cette voie. Le problème n'a pas été examiné par le Gouvernement, mais je crois personnellement qu'aucune solution ne sera trouvée tant que l'on n'aura pas instauré un système compensatoire.

De telles difficultés surgissent d'ailleurs entre les communes. J'ai ainsi visité l'autre jour Ramatuelle avec mon collègue M. Quilliot, car nous hésitons beaucoup à laisser le maire de cette commune construire parce que l'on a construit de manière inconsidérée dans la commune voisine de Saint-Tropez. Si l'on veut maintenir quelques espaces verts dans cette partie du littoral varois, force est de reconnaître qu'il n'est plus possible de faire grand chose sur la commune de Ramatuelle parce qu'on a trop fait sur celle de Saint-Tropez. Cela est tout de même fondamentalement injuste, mais il est regrettable qu'une étude plus globale n'ait pas présidé à l'aménagement de cette partie du littoral.

De toute façon, il n'est guère facile de concilier les intérêts individuels des propriétaires — Dieu sait si les Français sont attachés à la propriété, surtout quand il s'agit de la propriété terrienne — avec l'intérêt collectif de la défense de l'environnement. De ce point de vue, nous sommes toujours un peu les fils de la Révolution française.

M. le président. La parole est à M. Micaux.

M. Pierre Micaux. M. le ministre, je tiens d'abord à souligner que vous avez réussi ce soir l'exploit de susciter les applaudissements de certains députés de l'opposition, ce qui est un phénomène exceptionnel, sinon unique.

M. Jacques Blanc. Surtout avec un tel budget !

M. Pierre Micaux. L'explication de notre attitude est double : d'abord, vous êtes resté vous-même ; ensuite vous avez agré-

menté vos propos d'une petite dose d'humour ce dont nous vous remercions.

J'en viens à ma question.

Votre projet de budget est quand même bien étriqué. Il est, selon une expression de chez moi, « raide de maigre ». Or vous venez de nous apprendre que vous alliez abonder les crédits consacrés aux parcs nationaux de 5 millions de francs. Je ne puis que m'en réjouir car ma circonscription appartient à ce que l'on peut appeler la famille des parcs ; j'estime en effet que parcs nationaux et parcs régionaux appartiennent à une même famille. Je souhaiterais cependant qu'une partie de cette somme bénéficie aux parcs situés dans les zones périphériques.

Vous ne serez certainement pas surpris que j'insiste sur les parcs naturels régionaux qui n'ont droit qu'à la portion congrue dans votre budget. C'est une véritable récession. Je vous demande de réfléchir à cette question, sinon ce soir car vous ne pouvez sans doute pas nous donner immédiatement satisfaction, du moins au cours de la navette avec le Sénat, afin de rechercher le moyen d'améliorer le budget des parcs régionaux. Ceux-ci méritent bien une rallonge compte tenu de l'importance du travail qu'ils ont réalisé.

Par ailleurs, je voudrais savoir, à la veille de la discussion du projet de loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, si vous serez un avocat fervent de l'octroi d'un véritable statut aux parcs naturels régionaux et nationaux. Ceux-ci sont actuellement laissés pour compte. Ils sont demeurés des enfants naturels. Allez-vous demain les légitimer ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Micaux je vous remercie de votre courtoisie, mais pas tout à fait de vos applaudissements car j'aime mieux les applaudissements de mes amis que ceux de mes adversaires. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.) C'est le jeu de la politique, mais cela n'empêche pas une certaine courtoisie.

En ce qui concerne les parcs régionaux, j'ai déjà expliqué, à l'occasion du congrès des parcs naturels qui s'est tenu à Clermont-Ferrand, que nous ferions en 1983 ce que nous avons fait en 1982. J'ai réussi à mener une action bénéfique en 1982 avec un budget dont vous m'aviez pourtant dit qu'il était insuffisant. Certes la ligne budgétaire relative aux parcs régionaux était stable par rapport au budget de 1981 et l'absence d'augmentation signifiait, compte tenu de la dérive monétaire, qu'il y avait en fait diminution. Mais j'ai compensé cela par la mise en œuvre des contrats régionaux et par les interventions du fonds interministériel pour la qualité de la vie. Ainsi, les crédits consacrés aux parcs régionaux ont augmenté globalement de 20 p. 100, ce qui a été un accroissement tout à fait convenable.

Pour ce qui est du statut même des parcs, je ne peux pas dire au Parlement autre chose que ce que j'ai déclaré devant le congrès, encore que le projet de loi sur la répartition des compétences qui est en cours d'examen devant le Parlement ne relève pas directement de ma responsabilité. Il faudra évidemment trouver une place aux parcs régionaux et ceux-ci feraient naturellement une très bonne affaire sur le plan fiscal — mais c'est peut-être en cette matière qu'apparaîtront les difficultés — s'ils pouvaient être considérés comme des groupements de communes. Cela signifierait en effet qu'ils bénéficieraient de certains avantages, notamment sur le plan du remboursement de la T. V. A. Mais cela risque de ne pas échapper aux services du ministère chargé du budget, qui examinent tout cela de près ; ils ont raison car ils sont là pour cela. Cette solution réglerait aussi le problème difficile du statut du personnel des parcs régionaux, car si ces derniers étaient considérés comme des groupements de communes, ou de collectivités locales, leurs personnels seraient automatiquement convertis — ce qui me semblerait a priori légitime — par le statut du personnel des collectivités locales.

Le débat sur ce sujet est ouvert devant le Parlement. Il ne vous est donc pas interdit d'intervenir lors de la discussion du projet de loi sur la répartition des compétences ou de faire intervenir vos amis au Sénat. C'est l'affaire du Parlement.

Pour en revenir au débat auquel vous avez assisté à Clermont-Ferrand ou, plus précisément, au Mont-Dore, je vous rappelle que les parcs nationaux bénéficieront d'une petite rallonge de crédits de paiement. Ce sera une bonne chose, et cette dotation sera utilisée tant dans les zones périphériques que dans les zones centrales. Nous discuterons de cela cas par cas avec les parcs, parce que 5 millions pour six parcs ne représentent pas une somme énorme, même s'ils vont permettre de mettre un peu de beurre dans les épinards. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Ma question est relative au problème des pollutions.

Tout à l'heure vous avez prononcé le nom de Seveso. Or je vous ai interrogé, il y a déjà un certain temps, sur un convoi qui, d'après mes informations, avait pénétré en France en transportant deux tonnes de déchets chimiques assez dangereux, notamment de la dioxine qui provenait justement de Seveso. Je vous avais demandé si cela était exact et où allait ce convoi. Nous pourrions en effet penser que l'on envisageait, malheureusement, d'immerger ces déchets extrêmement dangereux dans l'océan Atlantique.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour essayer d'obtenir une réponse plus rapide.

Je voudrais par ailleurs savoir si vous seriez partisan de la création d'une agence nationale contre le bruit qui permettrait, notamment dans les grands centres, de mener une politique plus coordonnée, plus efficace contre le bruit avec des moyens plus opérationnels.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. En ce qui concerne les déchets en provenance de Seveso, j'ai déjà répondu à une question d'actualité de M. Alain Richard. L'Italie avait en effet demandé à décharger dans l'Atlantique de la dioxine, produit chimique qui est cinq cents fois plus dangereux que la strychnine, ce qui est épouvantable. Or ce pays n'est pas signataire de la convention internationale sur les rejets dans l'Atlantique. La commission d'experts compétente a demandé des explications aux Italiens, car on n'autorise les déversements que sous certaines conditions très strictes; il faut connaître l'origine des déchets, savoir si on ne peut pas les éliminer autrement, examiner les modalités d'immersion... Mais les Italiens n'ont même pas répondu aux questions des experts de la commission internationale — ils n'avaient probablement pas la conscience tout à fait tranquille — et les produits n'ont pas été jetés dans l'Atlantique.

J'ai cependant demandé des explications au Gouvernement italien par la voie diplomatique normale. Je n'ai pas encore obtenu de réponse, mais j'espère en avoir une bientôt et je vous la ferai connaître, dès que je l'aurai.

A votre seconde question, je réponds que je ne suis pas favorable à la création d'agences partout et toujours. C'était une démarche en vogue à l'époque antérieure, au cours de laquelle, lorsqu'il y avait un problème, on créait une agence ou un « monsieur ». Pour celles qui ont été prévues par la loi, comme l'agence de l'air, j'applique évidemment la loi, je ne peux d'ailleurs pas faire autrement.

On pouvait certes concevoir une telle méthode quand les services de l'environnement étaient fondus avec ceux de l'équipement, des transports, etc., ainsi que cela était le cas dans la grande administration placée sous l'autorité de M. d'Ornano. Il n'était pas mauvais en effet de décentraliser en quelque sorte d'une manière interne, en créant ces agences parallèles. Mais aujourd'hui cette nécessité est beaucoup moins évidente, avec un ministère spécialement consacré à l'environnement.

On a bien créé un conseil national du bruit, parce qu'il est bon que l'on puisse parler de ces problèmes, mais cela est différent. En effet, une agence est un établissement public qui a une autonomie financière, un budget puis un directeur, un sous-directeur, un directeur-adjoint, un comptable, un comptable-adjoint... C'est le chat qui court après sa queue.

Je préfère garder mon budget comme force de frappe pour intervenir là où le bruit doit être combattu. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Environnement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 23 879 303 francs ;

« Titre IV : 2 041 173 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT.

« Autorisations de programme : 74 968 000 francs ;
« Crédits de paiement : 26 323 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT.

« Autorisations de programme : 486 975 000 francs ;
« Crédits de paiement : 253 557 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Francis Geng. Nous votons contre, ainsi que contre tous les autres titres !

M. Serge Charles. Nous aussi !
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.
(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification d'une convention relative aux décisions de rectification d'actes de l'Etat civil (ensemble deux annexes).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1216, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la République française et la République arabe d'Égypte sur la coopération judiciaire en matière civile, y compris le statut personnel, et en matière sociale, commerciale et administrative (ensemble deux annexes et un protocole annexe).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1217, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte de coopération judiciaire en matière pénale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1218, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI REJETE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 15 novembre 1982.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le numéro 1219 distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Transports et articles 49 et 67.

Section commune :

(Annexe n° 40 - M. François d'Auberl, rapporteur spécial.)

Transports intérieurs :

(Annexe n° 41 — M. Roland Carraz, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome XVI de M. Alain Chénard, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Aviation civile - Météorologie :

(Annexe n° 42 - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome XVII, de M. Claude Labbé (Aviation civile), au nom de la commission de la production et des échanges.)

Services du Premier ministre :

Relations avec le Parlement, rapatriés, services généraux divers, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, budget annexe des journaux officiels.

Annexe n° 33 (Relations avec le Parlement) - M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 32 (Rapatriés) - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XXV, de M. Gérard Collomb, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 34 (Services divers) - M. Jean Anciant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 35 (Secrétariat général de la défense nationale) - M. Henri de Gastines, rapporteur spécial ; avis n° 1168, tome VII, de M. Jacques Huyghues des Etages, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 36 (Conseil économique et social) - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 47 (Journaux officiels) - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ;

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 16 novembre 1982, à zéro heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la 2^e séance du 29 octobre 1982.

LOI DE FINANCES POUR 1983

Page 6438, 2^e colonne, art. 9, premier alinéa, 5^e ligne :

Après les mots : « effectuées par »,

Insérer les mots : « les avocats, ».

Nomination d'un rapporteur.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jean-Pierre Worms a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, portant révision des conditions d'exercice des compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions (n° 1215).

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du lundi 15 novembre 1982.

1^{re} séance : page 7159; 2^e séance : page 7175; 3^e séance : page 7203.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 78727 PARIS CEDEX 15.
Code.	Titre.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
05	Compte rendu	84	320	Téléphone } Renseignements : 875-62-31 Administration : 872-61-39
95	Questions	84	320	
Documents :				
07	Série ordinaire	468	852	TÉLEX 201176 F D I B J O - P A R I S
27	Série budgétaire	150	204	
Sénat :				
08	Débats	102	240	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)